



LA CONVENTION CITOYENNE DES TRANSITIONS LE RAPPORT FINAL



LA CONVENTION CITOYENNE DES TRANSITIONS DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE

A l'occasion de l'élaboration du projet de territoire, la Métropole a souhaité se donner la possibilité d'engager une réflexion partagée, de rétablir des liens entre décideurs-experts-citoyens et de se fixer collectivement un projet d'avenir désirable, qui nous permette de mieux agir pour ne pas subir les crises et être résilients face aux changements climatiques inexorables.

C'est ainsi qu'une convention citoyenne réunissant entre 60 et 80 bénévoles illustrant la diversité des communes de la Métropole a été mobilisée pendant une période de 9 mois.

Ce rapport a été rédigé par les membres de la Convention citoyenne des transitions de la Métropole Rouen Normandie afin de synthétiser leurs travaux.

La Métropole souhaite exprimer sa gratitude envers tous les membres de la Convention citoyenne pour leur travail plein de sens, pertinent et exhaustif. Cette vision citoyenne de l'avenir de notre territoire constitue une base précieuse pour la définition du projet de territoire à l'horizon 2050.



Table des matières

LA CONVENTION CITOYENNE DES TRANSITIONS DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE.....	2
NOTRE VISION DE LA METROPOLE EN 2050.....	4
I. PREAMBULE.....	4
II. INTRODUCTION GENERALE DE LA VISION.....	5
III. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.....	6
IV. RAPPORT AUX RISQUES ET A LA NATURE.....	8
V. ATTRACTIVITE, CONSOMMATION, ENERGIE.....	11
LES DILEMMES ET NOTRE POSITIONNEMENT	14
I. L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.....	14
A. SE DEPLACER.....	16
B. HABITER.....	20
C. ORGANISER LES SERVICES DANS LE TERRITOIRE.....	24
II. LES RISQUES ET LA NATURE.....	29
D. LES RISQUES D'INONDATION	31
E. LES RISQUES INDUSTRIELS.....	36
F. LA NATURE.....	40
III. L'ATTRACTIVITE, LA SOBRIETE ET LA PRODUCTION D'ENERGIE.....	45
G. L'ATTRACTIVITE.....	45
H. LA SOBRIETE ENERGETIQUE.....	51
I. LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES	56
ANNEXES	60
I. ANNEXE 1 : POSITION NON RETENUE SUR LES RISQUES INDUSTRIELS A L'ECHELLE DE LA METROPOLE	60
II. ANNEXE 2 : LES MEMBRES DE LA CONVENTION CITOYENNE DES TRANSITIONS	61
III. ANNEXE 3 : LES INTERVENANTS AUPRES DE LA CONVENTION CITOYENNE DES TRANSITIONS	62

NOTRE VISION DE LA METROPOLE EN 2050

Ce rapport des travaux de la Convention a fait l'objet de discussions et de votes lors de la cinquième et dernière session des 8 et 9 juin 2024.

Ce rapport a été adopté par 96 % de votes « pour » et 4 % « contre ».

I. PREAMBULE

La Métropole Rouen Normandie élabore son Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) valant Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), révisant les contenus du SCoT approuvé en 2015 et du PCAET approuvé en 2019 en même temps qu'elle réalise la révision de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé en février 2020 (PLUi).

L'objectif de la Métropole est de préparer son territoire, ses partenaires et ses habitants à faire face aux conséquences de l'effondrement de la biodiversité, du changement climatique et à s'y adapter.

Pour cela, nous, les 80 membres de la Convention citoyenne de la Métropole Rouen Normandie, avons été tirés au sort parmi 400 volontaires qui se sont manifestés pendant le printemps 2023. Ensemble, nous constituons un échantillon qui illustre la diversité des habitants et des habitantes de la Métropole ; nous sommes issus de 30 communes représentant les différents types de territoire : les cœurs d'agglomération de Rouen et Elbeuf, les espaces urbains qui les entourent et les bourgs et villages ruraux. Il y a parmi nous des cadres, des professions intermédiaires, des employés, des étudiants, des ouvriers, des retraités et des personnes sans activité professionnelle.

Nous nous sommes réunis à 6 reprises dont 5 week-ends complets et au cours de 5 sessions en visioconférences : au total, nous avons travaillé ensemble pendant 70 heures, sans compter les temps de travail individuels que

beaucoup d'entre nous ont consacré à ces réflexions qui nous ont conduits à regarder la Métropole et notre futur commun de façon différente.

La question que la Métropole nous a posée est la suivante : Comment vivrons-nous dans la Métropole Rouen Normandie en 2050 ? Comment concilier urgence climatique et préparation d'un avenir plus juste pour nous tous ?

Au cours de nos différentes sessions de travail, nous avons été sensibilisés et informés, nous avons auditionné des experts de l'ensemble des questions qui se posent en matière d'aménagement du territoire, de lutte contre le changement climatique (décarbonation) et d'adaptation à une société bas carbone mais dans un climat différent de celui que notre territoire a connu au cours des derniers siècles. Par ailleurs les échanges qui ont animé nos débats ont été aussi pour chacun et chacune d'entre nous une source d'information, de montée en compétence et de formation de nos opinions.

Nous avons longuement débattu entre nous de l'ensemble de ces questions en travaillant plus spécifiquement sur 3 grandes familles de dilemmes, c'est-à-dire 3 ensembles de questions que les élues et les élus, les techniciennes et les techniciens de la Métropole se posent au moment de fixer les règles qui organiseront notre territoire dans les 25 prochaines années. Nous avons pris position en tout sur 9 dilemmes portant sur :

- L'aménagement du territoire
- Les risques et la nature
- L'attractivité, la sobriété et la production d'énergie

Nous avons commencé, au début de nos travaux, à rédiger la vision de la Métropole bas carbone en 2050 dans laquelle nous avons anticipé la manière dont nous souhaitons vivre dans ce monde qui sera en partie différent de celui que nous connaissons aujourd'hui. Après chaque session, nous avons repris ce texte qui constitue la base de ce que nous souhaitons pour notre territoire dans le futur.

Ce préambule est suivi d'un document qui est constitué des comptes-rendus détaillés des 3



sessions au cours desquelles nous avons étudiés les dilemmes : nous y exprimons nos positions sur les questions difficiles qui nous étaient posées, les actions prioritaires qu'il nous semble indispensable de mettre en œuvre pour y parvenir et, enfin, les conditions de réussite de ces actions.

Nous n'avons pas toujours été d'accord entre nous. Certaines positions que nous exprimons dans ces textes sont contradictoires. Mais nous avons toujours été en dialogue les uns avec les autres, toujours respectueux des positions qui n'étaient pas les nôtres et nous avons eu plaisir à participer à ces débats qui renforcent notre confiance dans la préparation de l'avenir.

Nous avons cherché à expliciter le mieux possible les différentes contradictions que nous avons exprimées, assez peu nombreuses en réalité. Ce sera maintenant aux élus de la Métropole, aidés par les techniciennes et techniciens, (notamment ceux que nous avons rencontrés et que nous remercions vivement de leur mobilisation, de leur accessibilité et de la clarté de leurs exposés) de trancher ces quelques débats et de prendre les meilleures décisions pour que nous vivions, en 2050, dans une Métropole agréable, attractive, sobre, socialement équitable et solidaire.

A l'issue de la remise du présent rapport, fruit de nos travaux, nous demandons à la Métropole un retour sur ce qui aura été retenu parmi nos propositions, avant la finalisation du SCoT-AEC PLUi. Les motivations des choix qui seront faits nous importent particulièrement. Nous remercions les vice-présidents de la Métropole qui nous ont accompagnés et encouragés tout au long de la Convention. Nous souhaiterions à présent que nos travaux soient rendus publics et portés à la connaissance de l'ensemble des élus de la Métropole. Nous aimerions qu'une commission élargie à des citoyennes et citoyens qui n'ont pas participé à la Convention, ainsi qu'à certains et certaines d'entre nous (notamment les jeunes) soit mise en place pour suivre la mise en œuvre des propositions retenues. Nous demandons aussi qu'un suivi régulier de la mise en œuvre des propositions retenues fasse l'objet d'un rapport au Conseil métropolitain ainsi qu'une communication en direction du grand public.

Résultat du vote sur le préambule

Pour : 98 %
Contre : 2 %
Abstention : 0 %

II. INTRODUCTION GENERALE DE LA VISION

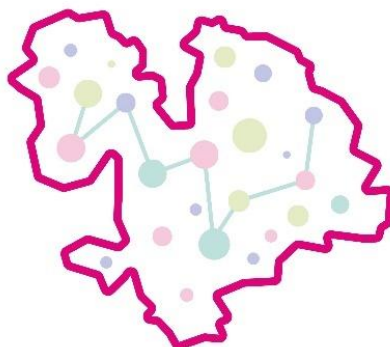
Nous vivons dans une société dans laquelle le citoyen partage plus et dans laquelle la démocratie participative contribue à l'écoute, l'échange et la coopération. Les décisions sont concertées à l'échelle de la Métropole avec les habitants. C'est une société dans laquelle l'éducation et la formation tout au long de la vie accompagnent tous les changements nécessaires, dans laquelle les lieux de rencontre, d'échange et de partage permettent de se retrouver et de créer du lien. Le partage des usages et des biens, des voitures aux perceuses, favorise la rencontre, permet de faire du local, protéger la biodiversité, limiter le gaspillage.

La société est plus humaine et solidaire car elle repose sur la coopération. On se déplace par des modes de transports actifs qui apportent à tous du bien-être. Pour de moindres déplacements et pour mutualiser les espaces, le télétravail, les espaces de travail partagés et la visio-conférence sont généralisés quand cela est possible et souhaité, tout en conservant des contacts humains.

Être écologique et mieux partager permet de vivre mieux. Notre modèle social, éthique et résilient fait l'objet d'études internationales ! La Métropole accompagne et encourage la notion de partage dans tous les domaines.

Résultat du vote sur l'introduction générale de la vision

Pour : 98 %
Contre : 2 %
Abstention : 0 %



III. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

L'aménagement du territoire et l'organisation des services publics ont permis d'opérer une vraie transition et d'intégrer les spécificités des territoires ruraux, notamment en mettant l'accent sur les mobilités. La position sur les différents espaces de la Métropole est en partie divergente en raison de situations qui restent différentes du point de vue de la mobilité.

Résultat du vote sur l'introduction générale

Pour : 88 %
Contre : 12 %
Abstention : 0 %

Mobilités, logistique

La mobilité a bien changé en 20 ans ! Les citoyens se déplacent plus sobrement ; Ils disposent de mobilités qui leur ont permis de renoncer à la voiture individuelle.

En effet, la place de la voiture a été fortement réduite au profit des transports en commun propres : lignes de train, navettes fluviales (batobus). Certains d'entre nous considèrent que les voitures individuelles sont exclues des centres denses : il est nécessaire de distinguer les riverains des visiteurs (parkings). Cependant, ce n'est pas adapté pour un certain nombre de cas (ex. les PMR) : il restera des situations et des solutions personnalisées. La distance habitat-travail est également fortement réduite.

Les villes moyennes ont trouvé leur place grâce à un maillage de transports en commun décarbonés et en plus grande intermodalité, de services de proximité. Les mobilités actives, les transports en commun (tramway, bus, train ferroviaire, tram-train en réutilisant ce qui existe, les navettes fluviales - batobus) sont généralisés et complètement renouvelés. La ville est accessible à tous et facilite le déplacement des personnes à mobilité réduite.

Les bus et de nombreuses pistes cyclables, traversant de petits parcs naturels, relient les pôles ruraux entre eux et avec le centre de la métropole. Les pistes cyclables sont omniprésentes et adaptées aux personnes à mobilités réduites ; nous nous

déplaçons à vélo dès que possible. Les vélos peuvent être embarqués dans chaque transport. Les petits animaux de compagnie sont également acceptés.

Des systèmes de mutualisation des véhicules, quels qu'ils soient, sont mis en place. Dans la Métropole, les gens se déplacent aussi en covoiturage pour lequel des aires de rencontre sont organisées près des stations de bus (non émetteurs de GES). Les motifs de déplacements (travail, vie quotidienne, loisir, famille/ami, santé) sont multiples et ne permettent pas toujours d'avoir des solutions collectives ou actives (notamment le covoiturage) : il subsiste des raisons de se déplacer individuellement, de façon décarbonée (électrique, véhicules partagés, services de location, etc.). Des systèmes de transports à la demande à temps de réponse rapide se sont développés.

En 2050, la logistique et le transport de marchandises s'effectuent au travers de points relais et de véhicules électriques (méga-vélos-cargos...). Les ressources plus lointaines sont importées par voie fluviale ou ferroviaire.

Afin de créer une ville plus apaisée, la cohabitation entre les différents usages de l'espace public a été repensée en limitant les nuisances, notamment de l'automobile en ville. **L'espace public** privilégie la dimension d'agora, de tranquillité, de rencontres.

On a créé les conditions pour que la population choisisse de moins se déplacer, par exemple en créant des services plus proches, notamment dans les centres bourgs : on n'interdit pas les déplacements, on les rend moins nécessaires en les limitant autant que possible vers les commerces, les services, etc. On a recours aux nouvelles technologies de l'époque (2050) pour aller dans ce sens.

Les habitants sont incités et motivés à utiliser les nouveaux systèmes de transport décarbonés, notamment grâce au renforcement de la tarification sociale adaptées aux catégories socio-professionnelle. La tarification des différents modes de transports est intégrée et l'offre a été développée.

La personne publique (la Métropole) a pris une série de décisions relatives à la place de la voiture dans l'espace public ; les politiques d'aménagement et de mobilité visent à la limiter autant que faire se peut.

Une politique du dernier km a été créée pour les entrepôts logistiques en ville/dans l'ensemble des communes de la métropole. Des vélos-cargos/rails sont en places pour acheminer sur le dernier km



(éviter qu'il y ait trop de poids-lourds en ville). Les pistes dédiées au covoiturage sont en places depuis plusieurs années.

Résultat du vote

Pour : 80 %
Contre : 10 %
Abstention : 10 %

Habitat – logement



En matière de construction de bâtiments, toute nouvelle construction bénéficie des normes les plus efficaces pour l'efficacité énergétique et la protection contre les variations climatiques.

Grâce au recours à la préemption dans le cadre de projets matérialisant l'importance de la politique de l'habitat portée par les collectivités du territoire, notre Métropole dispose d'une grande variété de logements mixtes en fonctions (logements, activités, commerces, équipement) collaboratifs, partagés, (pour les personnes voulant vivre dans le partage d'espaces communs) plus durables et plus écologiques, à basse consommation et offrant un cadre de vie agréable grâce à la végétalisation des toitures et des façades. Les espaces (types grandes places, stationnements) sont plus verts.

Les logements sont conçus de manière plus flexibles, plus fonctionnels et adaptés aux besoins changeants des habitants. Des logements modulaires ou évolutifs permettent aux résidents d'ajuster facilement l'espace en fonction de leur mode de vie ou de leurs besoins familiaux.

Avec l'augmentation de la population en 2050, une réutilisation des espaces vacants ou sous-utilisés et une rénovation massive des logements existants permet de proposer plus de logements sur le territoire. Rebâtir sur l'existant a permis de préserver les espaces naturels et d'offrir des espaces verts garantissant une reconnexion à la nature, un environnement favorable à tous les habitants.

Les voisins et les générations qui partagent des espaces communs dans les immeubles et les quartiers s'entraident également.

La revégétalisation de la Métropole permet de lutter contre les îlots de chaleur et de produire de l'agriculture urbaine. Il y a des arbres fruitiers en ville, des fleurs, de la biodiversité. Les quais de Seine sont végétalisés.

Résultat du vote

Pour : 98 %
Contre : 2 %
Abstention : 0 %

En matière d'habitat, nous bénéficions de l'apport en énergie renouvelables. Une unité hydroélectrique sur la Seine apporte un complément énergétique... Les usages de l'eau ont été complètement repensés pour préserver la ressource. Dans toutes les nouvelles constructions, des récupérateurs d'eau de pluie ont été mis en place pour servir de multiples usages : arrosage des jardins partagés, utilisation de cette eau dans les buanderies partagées, utilisation pour les sanitaires, etc.

Toute l'eau de pluie qui ne peut pas être récupérée lors des fortes pluies est stockée temporairement dans des « bassins tampons » avant de s'infiltrer dans les nappes phréatiques.

Des réseaux de chaleur et de froid sont intégrés dans des projets d'habitat denses et de qualité (bien isolés, avec du chauffage de qualité, dont les façades et toitures végétalisées apportent de la fraîcheur...). Les constructions neuves sont à énergie positive et construites en matériaux biosourcés. Les rénovations sont très performantes et utilisent des matériaux naturels ; elles intègrent des espaces et services partagés comme des machines à laver dans des buanderies communes, dans les immeubles.

Notre besoin en énergie a été diminué drastiquement grâce à la rénovation utilisant des matériaux biosourcés et à la mutualisation massive des usages : la cohabitation est développée (habitat intergénérationnel) ainsi que le partage des électroménagers. On ajoute de la vie et du sens aux années (et pas que des années à la vie).

Notre richesse patrimoniale historique, culturelle et architecturale dans son ensemble et sa diversité, et de toutes les époques est préservée et mise en valeur.

Une forte incitation, avec subvention (restaurer la prime Rénov') a été proposée pour la rénovation de l'existant, public et privé, sur tout le territoire. La Métropole accompagne, conseille via la mise en contact d'entreprises qualifiées et certifiées (avec contrôle) ce qui a accéléré la massification des rénovations. L'accès aux aides est simplifié, les critères d'éligibilités sont élargis. La consommation est densifiée sur les champs des possibles de la

rénovation. Des normes géographiques sont établies pour chaque type de bâtiment en termes d'isolation. (En fonction de l'exposition au soleil, de l'orientation, de l'altitude, de l'exposition au vent...).

Résultat du vote

Pour : 100 %

Contre : 0 %

Abstention : 0 %

Organisation du territoire et des services

La Métropole est aménagée dans l'esprit d'une plus grande **coopération, mutualisation et accessibilité territoriale des services**. En fonction des besoins, et pour limiter les déplacements, certains services comme les pôles culturels et sportifs ou les services de santé, sont mutualisés. Certains d'entre nous pensent que les équipements doivent être implantés et accessibles localement. **La proximité permet de trouver près de chez soi des écoles**, des services médicaux, des commerces, des marchés bio et locaux, des loisirs (balade en forêt, baignade dans tous les cours d'eau et les services de l'Etat. Cette diversité de services rend le territoire plus attractif y compris les zones rurales, ce qui permet la création de nouveaux services tels que l'installation de maisons de santé, garantissant à tous des soins accessibles, de qualité et pris en charge. Une meilleure répartition des professionnels a également été opérée.

Les zones commerciales ont été repensées, renaturées, réinventées. L'environnement de ces zones a changé et est conçu dans une approche plus multifonctionnelle, dans une logique de développement durable et d'économie sociale et solidaire, en redéfinissant complètement la place de la biodiversité, la consommation des bâtiments et la manière de se déplacer dans ces zones.

Les enseignes lumineuses ont disparu, les panneaux publicitaires aussi. La nuit, l'éclairage public est intelligent.

Des habitations économes en énergie sont construites au-dessus des commerces, les parkings ont été redimensionnés, arborés et végétalisés ou on y a installé des ombrières. Des jardins partagés sont proposés ainsi que des zones de loisirs.

Les habitants sont impliqués dans leur communauté où la solidarité est renforcée grâce notamment à aux espaces dédiés aux échanges de savoir-faire (réparation, couture...) et prêt de matériel (bibliothèques d'objets...). Des jardins partagés (comme à Val de la Haye) sont disponibles dans toutes les zones résidentielles urbaines et rurales, ce qui développe le lien et la mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle.

Ces changements de comportements ont été rendus possibles grâce à un fort programme de sensibilisation et d'accompagnement promouvant une économie du partage, de la solidarité et du bien commun afin de faire évoluer les pratiques de consommation.



Résultat du vote

Pour : 98 %

Contre : 2 %

Abstention : 0 %

IV. RAPPORT AUX RISQUES ET A LA NATURE

Végétalisation, qualité de l'eau, de l'air

Pour faire face aux conséquences du dérèglement climatique, l'espace public est renaturé, végétalisé de manière homogène et équitable (notamment les cours d'école et tous les petits espaces peu passant qui, le plus souvent, ont été désartificialisés). Introduire plus d'arbres et de nature en ville (en organisant différentes strates de végétaux de sorte

qu'ils se renforcent les uns les autres jusqu'à créer une symbiose entre eux) fut une bonne idée. Un nouveau parc a été construit au centre d'une ville à la place d'un centre commercial avec parking. De nombreux arbres fruitiers ont été plantés en ville dont certains espaces sont transformés en véritables vergers.

La biodiversité dans la métropole est préservée grâce à des corridors écologiques et une attention portée à l'eau dont les différents usages économisent la ressource. La réutilisation des eaux usées et la suppression des fuites dans le réseau contribuent à la préservation de la qualité et de la quantité l'eau. Sa qualité est telle, dans la Seine, que l'on peut s'y baigner. Ces progrès importants ont été rendus possibles à la fois par un effort de tous et par une réelle politique de contrôle du respect des normes de la qualité de l'eau (notamment en ce qui concerne les traces et résidus de médicaments, les polluants éternels, ainsi que les microparticules) et de ses usages.

Les déchets sont triés, récupérés, et ceux qui le peuvent sont compostés, de même que des techniques sont installées dans la Seine pour limiter la pollution des environnements naturels. Les déchets qui autrefois ne pouvaient pas être recyclés sont désormais récupérés et valorisés.

Les zones végétales servent de zone tampon lors de grandes crues et des inondations, faisant coexister ville, espace naturel et eau.

Grâce à toutes ces actions, nous avons atteint la neutralité carbone ; la qualité de l'air s'est améliorée et notre écosystème s'est renouvelé et étoffé avec le retour d'espèces menacées.

Résultat du vote

Pour : 100 %

Contre : 0 %

Abstention : 0 %

Biodiversité

La protection du vivant et de la biodiversité est au cœur de nos préoccupations : nos forêts, nos bocages, la Seine, nos rivières, la faune et la flore sont régénérées depuis leur protection. Des secteurs sont sanctuarisés pour sauvegarder la

biodiversité et réensauvager certains espaces. D'autres territoires sont en gestion raisonnée. Les infrastructures sont conçues pour être temporairement adaptées au développement de la biodiversité : une fois par an, une piste cyclable peut être fermée car elle est traversée par les grenouilles en période de reproduction (du fait d'une réglementation UE). D'une manière générale, on a introduit le principe de la végétalisation dans les chartes d'urbanisme (comme l'a fait Bois-Guillaume dès 2023) ; cela a renforcé la politique de végétalisation mais aussi permis aux habitants des espaces périurbains et ruraux, par exemple, de créer des haies favorables à la biodiversité.

Notre patrimoine naturel (forêt Rouvray, Roumare, les boucles de Seine...) est préservé et mis en valeur, en particulier les coupes rases sont interdites depuis plusieurs années. Une politique subtile a permis à la fois de ralentir ou d'empêcher le développement d'espèces invasives (faunes et flore) et d'introduire des espèces adaptées aux nouvelles conditions climatiques (température, régime des eaux, etc.). Cette politique repose sur le principe qui consiste à « laisser faire la nature » autant que possible tout en favorisant au maximum la diversité des espèces.

Résultat du vote

Pour : 98 %

Contre : 2 %

Abstention : 0 %

Les risques industriels et inondations

Nous considérons qu'il est important de composer avec les sites déjà présents sur le territoire et de réfléchir à un juste équilibre.

Grâce à l'élaboration d'un Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) métropolitain, la Métropole a la compétence pour prendre des décisions sur l'implantation de nouveaux logements, activités économiques et services publics à proximité des sites industriels, en informant, en associant la population.

Forte d'une coopération avec les collectivités voisines, la Métropole impose des normes de



qualité des matériaux utilisés pour construire des nouvelles constructions. Des règles strictes existent sur le stockage des matériaux durant la vie du site y compris après sa fermeture (dépollution) y compris pour la construction de nouveaux logements – anticiper la qualité des matériaux, l'utilisation et son usage.

Nous considérons qu'il relève de la Métropole de renforcer la culture du risque auprès des entreprises (mise à disposition de valise « risques »), des citoyens, etc. (mémoire du risque via la transmission de la connaissance collective des catastrophes ou des aléas passés et sur la connaissance du risque via l'expérience ou par la transmission, l'information, la prévention, la sensibilisation). Toutes les personnes en lien avec le public sont formées aux bons gestes en cas d'accidents de risques industriels.

Une veille industrielle sur les nouvelles technologies est en place pour prévenir de potentiels risques.

Nous avons augmenté les contrôles des entreprises industrielles à risques. Selon le principe « Pollueur/payeur », les industries qui ne respectent pas le règlement doivent payer des amendes proportionnelles aux dégâts occasionnés. Nous avons engagé une réflexion sur le transport des matières dangereuses (à préciser).

La gestion du risque d'inondation est parfaitement prise en compte. Pour s'adapter nous avons innové, été créatifs, nous avons été sensibilisés et avons développé une culture du risque inondation. Nous nous sommes inspirés d'expériences extérieures de pays exposés aux risques depuis longtemps. Nous avons compris les risques et avons mis en place des structures d'accueil, lieux, mesures et procédures pour les gens qui auront les pieds dans l'eau lors des épisodes de crue. Les populations et les équipements les plus vulnérables sont mis à l'abri du risque d'inondation.

Nous avons également adopté une approche transversale entre aménagement du territoire, nature et biodiversité, risques et eau. D'anciennes friches industrielles en zones inondables ont été renaturées, celles hors zone inondables ont été réservées en priorité pour accueillir des nouvelles entreprises, logements, etc.

Il n'y a plus de construction de nouveaux sites industriels classés Seveso dans des zones

inondables, ceux qui existent déjà ont été adaptés au risque d'inondation. On s'est donné les moyens d'inciter et de mener des contrôles qualité et de sécurité qui ont permis aux sites SEVESO de s'adapter aux risques d'inondation.

Enfin, une commission de contrôle a été créée. Celle-ci est constituée d'élus, d'experts, de représentants d'entreprises et de citoyens. Les conclusions de la commission sont rendues publiques.

Résultat du vote

Pour : 94 %

Contre : 2 %

Abstention : 4 %

Education à l'environnement

Les élus et les élus locaux de notre Métropole ont fait de la sensibilisation et de la formation des jeunes à l'environnement leur priorité. Dès l'école, la sensibilisation est organisée notamment concernant les déplacements.

L'Education nationale poursuit la sensibilisation des risques via des plans nationaux. La Métropole mobilise des moyens pour soutenir des programmes scolaires qui développent la culture du risque en général et, en particulier, du risque industriel.

Résultat du vote

Pour : 98 %

Contre : 0 %

Abstention : 2 %



V. ATTRACTIVITE, CONSOMMATION, ENERGIE

La Métropole présente un cadre de vie de qualité et sûre, en particulier pour les familles (avec une proximité des générations) : faible pollution de l'air, réseau cyclable très performant, capacité à vivre en émettant peu de carbone, offre d'emploi riche dans des secteurs peu polluant, commerces de détail nombreux et diversifiés, dynamisme économique important, espaces verts accessibles, vie associative et culturelle développées, etc.

Des loisirs d'extérieur (Seine, campagne, mer, bases de loisir, etc.) sont facilement accessibles grâce à des transports régionaux développés, proposant des fréquences régulières et importantes et permettant l'emport des vélos dans les transports en commun.

La Métropole dispose d'un foncier agricole qui s'est développé tout en ayant des performances environnementales et productives importantes permettant la multiplication des circuits courts.

En outre, la Métropole est connectée de façon aisée avec toutes les régions, notamment grâce aux progrès du ferroviaire et au développement du transport fluvial ainsi que des bus régionaux zéro carbone. Proche de la capitale elle a su attirer des emplois et des employés du fait du développement des activités tertiaires. Cet atout est renforcé par la disponibilité d'une énergie bon marché (relativement à d'autres régions), en raison de la présence du nucléaire et des énergies renouvelables (présentes sur le territoire).

Notre métropole est attractive et draine de nombreux étudiants, grâce à un accès privilégié à la culture et aux loisirs mais aussi aux emplois locaux. La présence d'établissements scolaires de qualité (de l'école à l'université) et des filières diversifiées contribue à attirer les investisseurs tout comme l'accès à des soins de qualité, dans toutes les disciplines, encourage l'arrivée de familles et de seniors.

La mise en valeur du patrimoine naturel, historique, gastronomique, architectural, scientifique, littéraire, artistique, industriel par la création de circuits touristiques et le développement d'hébergements de qualité et accessibles

permettent le développement d'un tourisme local et plus lointain.

De manière générale, quelles que soient les activités, la Métropole et les élus sont exemplaires en matière de sobriété énergétique. Tous les bâtiments publics ont été isolés, des panneaux solaires sont installés. Le télétravail est proposé aux agents.

Enfin, une politique de communication a valorisé l'image positive découlant de la réussite des actions de lutte contre le changement climatique et de transition écologique et sociale ainsi que les politiques de maîtrise et de gestion des risques industriels, climatiques, sociaux.

Résultat du vote

Pour : 94 %

Contre : 2 %

Abstention : 4 %

Décarbonation industrielle

La Métropole accompagne l'ensemble des industries afin qu'elles adaptent des modèles plus sûrs, et décarbonés plus respectueux de l'environnement. Sur d'anciens sites industriels en bord de Seine, elle favorise l'implantation d'entreprises décarbonées : une entreprise de transformation du lin s'est installée ; les émissions de carbone ne sont plus importées.

Résultat du vote

Pour : 98 %

Contre : 0 %

Abstention : 2 %

Energies renouvelables

Grâce à un mix énergétique dans lequel le photovoltaïque a été particulièrement développé, les énergies renouvelables fournissent une grande partie de l'énergie nécessaire au fonctionnement des équipements collectifs et bâtiments individuels.

Dans les zones urbaines, des parkings et des bâtiments (hors patrimoine historique et singulier) sont couverts de panneaux photovoltaïques ou de toits blancs. Dans les zones rurales, sur les bâtiments agricoles, des projets photovoltaïques

diffus et proches des besoins sont adaptés aux pratiques agricoles.

Les espaces linéaires de type ferroviaire, routier, panneaux anti-bruit, pistes cyclables accueillent des panneaux photovoltaïques quand cela est justifié et n'atteint pas la biodiversité.

La géothermie et les réseaux de chaleur permettent de chauffer les bâtiments et les doubles flux permettent un refroidissement en été pour limiter l'utilisation de la climatisation.

Tout en développant les énergies renouvelables la Métropole a su sauvegarder l'esthétisme de la ville et de la campagne. L'aménagement des énergies renouvelables dans la Métropole se fait dans le respect de la singularité architecturale des lieux, en respectant les spécificités régionales et locales, ainsi que le patrimoine naturel dans les quartiers, les communes... Nous savons respecter l'existant, tout en poursuivant nos objectifs de décarbonation et de production autonome d'électricité. Les permis de construire sont conditionnés à l'intégration d'énergies renouvelables.

La production des panneaux photovoltaïques a été relocalisée dans la Métropole pour répondre aux besoins locaux et nationaux. Les anciens moulins à eau sont réactivés par des associations pour alimenter l'éclairage public.

Les innovations *low tech* ont été déployées avant les innovations *high tech*. Selon leur efficacité, elles font l'objet de recherches continues.

Résultat du vote

Pour : 96 %

Contre : 2 %

Abstention : 2 %

La consommation d'énergie

Les pouvoirs publics ont créé les conditions pour que les citoyens exercent les fonctions essentielles de la vie (se déplacer, se loger ...) en consommant le minimum d'énergie. La Métropole informe et incite les habitants à réduire leur consommation d'énergie, en proposant un outil de suivi des consommations que chacun peut utiliser.

Les citoyens ont divisé par 5 leurs émissions de GES et ont réduit en conséquence leur consommation d'énergie.

Dans les transports la consommation a diminué grâce aux développements des pistes cyclables et au renforcement de l'offre des transports en commun.

La loi sur l'extinction des lumières des vitrines des commerces la nuit est respectée grâce à des contrôles (via la police municipale lorsque cela est possible). Les panneaux et enseignes lumineuses publicitaires, lumineux (sas de chaleur...) sont interdits.

Résultat du vote

Pour : 87 %

Contre : 9 %

Abstention : 4 %

Economie : circulaire, locale, sociale et solidaire

Les circuits courts favorisent le vrac pour diminuer les emballages. Les produits solides sont plus nombreux, dans les cosmétiques par exemple, pour limiter la consommation d'eau et réduire les emballages. Il y a des ateliers intergénérationnels de couture et de réparation dans les quartiers. On fait réparer ses appareils électriques et électronique dans des boutiques spécialisées. **L'économie circulaire** se concentre sur les ressources locales renouvelables (le bois, l'air, les déchets...). Une réutilisation accrue des déchets permet de diminuer l'exploitation de ressources non-renouvelables ou importées et, par conséquent, permet de réduire l'aire d'approvisionnement de la Métropole (recycleries, espaces de partage...). Le compostage et la récupération des déchets sont systématiques et entrés dans les mœurs.

La Métropole soutient le développement raisonné des initiatives d'économie circulaire et locale, d'économie sociale et solidaire (ESS), et plus généralement du commerce, de l'artisanat et de l'entrepreneuriat local, notamment à travers une politique foncière adaptée à ces initiatives.

Résultat du vote

Pour : 98 %

Contre : 2 %

Abstention : 0 %

Tourisme, activités culturelles et de loisirs

En termes de tourisme et de loisirs, les mots clés sont « proximité » et « accessibilité ». Ces loisirs privilégient le vélo et la marche. Des festivals à taille humaine font le bonheur des habitants de la métropole et des visiteurs. Les initiatives culturelles et de loisirs locales n'empêchent pas des événements responsables de plus grande ampleur comme l'Armada, VivaCité, la fête du ventre. Le tourisme de masse ne peut croître à l'infini. Les pouvoirs publics créent les conditions pour une maîtrise du tourisme de masse afin de ne pas épuiser les ressources locales, d'éviter la spéculation immobilière, d'économiser l'énergie. L'offre d'hébergements tient compte de cette contrainte.

Tous les professionnels sont garants et responsables d'une consommation d'énergie raisonnable. Les événements présentent un bilan carbone (infrastructure, déplacement des participants, alimentaire etc.).

D'une manière générale, les activités culturelles et de loisirs sont accessibles à tous.

Résultat du vote

Pour : 96 %
Contre : 4 %
Abstention : 0 %

Agriculture et alimentation raisonnée

Une agriculture saine, respectueuse de la biodiversité, locale, durable, à bas niveau d'intrants, plus vertueuse et moins intensive alimente les restaurations collectives locales et les marchés : l'autonomie alimentaire est privilégiée autant que faire se peut. On privilégie l'autonomie alimentaire grâce aux partenariats avec les territoires limitrophes, et entre les territoires urbains et ruraux. Le surplus de production est exporté notamment grâce au port de Rouen.

Sur les marchés nous trouvons des **produits locaux, de saison et de qualité**. La culture de plantes médicinales a été relancée et celle du lin a été fortement développée en raison des multiples bénéfices que cette plante propose (ce développement a permis de déployer une industrie de transformation régionale créatrice d'emplois diversifiés). Par ailleurs, des initiatives, soutenues par les collectivités, ont permis de retrouver des espèces endémiques (d'origine locale) anciennes qui renforcent la diversité des cultures de fruits et légumes et qui a permis de sauvegarder et renforcer les savoir-faire liés aux cultures anciennes.

D'une manière générale nous avons accès à une alimentation en circuit court, locale, valorisant les élevages de volailles de plein air, les truites de Seine et Saint-Wandrille, du canard de Duclair, à la hauteur de la culture gastronomique française ! Cette alimentation se retrouve aussi bien dans les restaurants privés et collectifs, que dans des garde-manger solidaires ouverts à tous. Grâce à ces garde-manger solidaires et au compost, il n'y a plus de gaspillage alimentaire. L'agriculture est diversifiée (lentilles de Bois-Guillaume, pois chiches de Canteleu, et volaille de Hautot-sur-Seine !). Une agriculture de bocages permet également l'équilibrage et le retravail des sols, ce qui favorise la préservation et le développement de la biodiversité.

Nous avons atteint 50% d'agriculture biologique et ne consommons presque plus de viande rouge. Le taux important d'agriculture biologique a été atteint grâce au soutien de la Métropole apporté à la conversion de très nombreuses exploitations et fermes ; cela a permis de renforcer durablement l'accès de toute la population à une nourriture saine. La transition de l'agriculture a tenu compte du fait qu'une partie de la population n'a pas aisément accès à une alimentation de qualité.

Résultat du vote

Pour : 93 %
Contre : 7 %
Abstention : 0 %



LES DILEMMES ET NOTRE POSITIONNEMENT

Introduction

On trouvera dans ce document le positionnement collectif des membres de la Convention citoyenne sur une série de trois familles de dilemmes concernant l'aménagement du territoire, les risques et la nature et, enfin, l'attractivité, la sobriété et la production d'énergies.

Ces positionnements ont été établis après une information approfondie des membres de la Convention, apportées par des experts de chaque domaine, des travaux en ateliers au cours desquels ils et elles ont débattu de leurs approches respectives pour élaborer une position commune ; les travaux des ateliers ont été repris en séance plénière, au cours de chaque session, qui ont permis d'affiner les réflexions qui, enfin, ont été confirmées par un vote pour chaque dilemme lors de la dernière session de travail.

Pour chaque dilemme, sont précisés :

- L'explication apportée par les membres de la Convention de leur positionnement,
- Le choix des actions prioritaires à mettre en œuvre pour que le positionnement préconisé devienne une réalité d'ici 2030. Les conventionnels pouvaient choisir des actions dans une liste établie par la Métropole ou proposer leurs propres actions,
- Les conditions de réussite de ces actions prioritaires.

Une synthèse graphique sous forme de fresque a été réalisée lors de la restitution des travaux autour de chaque famille de dilemmes. Ces fresques permettent d'illustrer les travaux présentés dans ce rapport.

Les dilemmes qui n'ont pas obtenu 51 % de votes « pour » sont placés en annexe du présent document.

I. L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

L'aménagement du territoire a été abordé au travers de dilemmes relatifs aux trois thématiques suivantes :

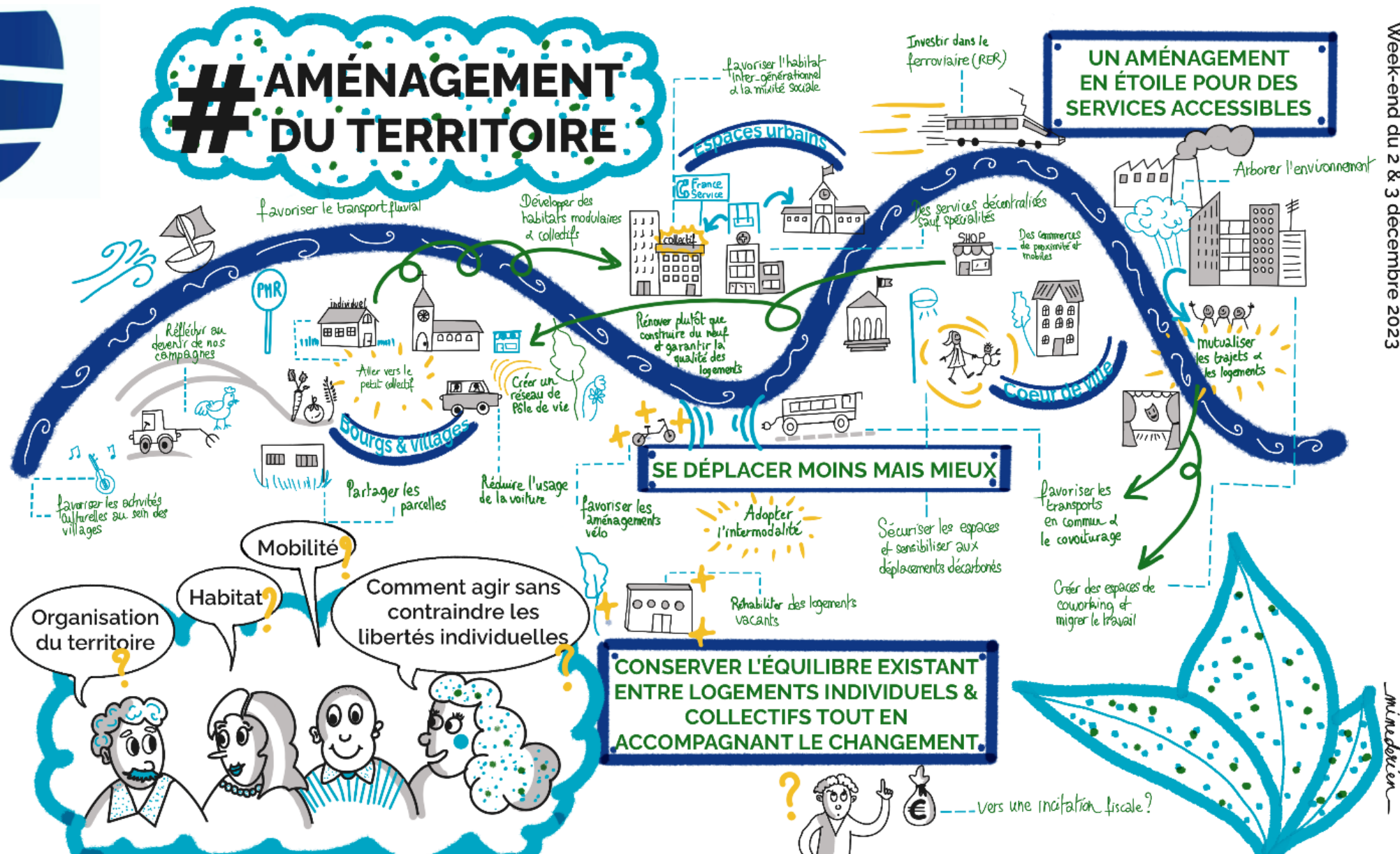
- Se déplacer moins ou se déplacer autant mais de manière décarbonée.
- Habiter en logement individuel ou habiter en logement collectif.
- Organiser le territoire et les services dans une Métropole centralisée avec des zones spécialisées ou dans une Métropole de proximité avec des services répartis dans plusieurs centralités.

Chaque dilemme était étudié à plusieurs échelles : en cœur d'agglomération, dans les espaces urbains et dans les bourgs et villages puis à l'échelle de la Métropole en général.

A la suite d'interventions informatives et formatrices sur les thématiques, les participants ont :

- Identifié le positionnement du groupe face au dilemme principal de la thématique,
- Identifié des actions prioritaires à mettre en œuvre dans les différents territoires et des conditions de leur réussite.





A. SE DEPLACER

A.1 - Position générale à l'échelle de la Métropole

Se déplacer moins

Se déplacer autant mais de manière décarbonée

Pour répondre au dilemme qui nous a été posé « D'ici 2030, pour atteindre l'objectif de 2050, faut-il plutôt se déplacer moins ou toujours autant mais de manière décarbonée ? », plusieurs d'entre nous ont considéré qu'à l'échelle de la Métropole il fallait réduire le nombre de kilomètres parcourus, être vigilant à la demande en énergie et favoriser la sobriété. Nous considérons aussi qu'il faut investir de manière forte dans le ferroviaire et qu'il faudra se déplacer mieux et différemment, de façon efficiente. Cette position a fait dissensus : d'autres membres de la convention soulignent que la privation de déplacement est une atteinte aux libertés individuelles et risque de rendre les territoires « bourgs et villages » moins attractifs.

Nous nous accordons globalement à dire qu'en **centre-ville, il est à la fois plus facile de moins se déplacer et de le faire de façon décarbonée**, du fait de la proximité des services et des moyens de transports collectifs. Pour autant, certains parmi nous pointent que sur les 20 ans à venir, nous risquons d'être un plus grand nombre avec plus de loisirs, plus de temps libre et allons probablement nous déplacer un peu plus, pas un peu moins.

Une majorité d'entre nous considère néanmoins qu'à l'échelle de la métropole, si nous continuons de nous déplacer autant et que notre seule action consiste à décarboner les transports, l'impact environnemental sera trop grand. Il faut donc aussi **une part de sobriété** pour réduire le nombre de kilomètres parcourus par personne.

D'autres soulignent qu'il ne serait possible de réduire la demande de mobilité dans les bourgs et villages qu'à condition que les gens aient accès à des commerces et services de proximité. L'horizon 2030 paraît trop proche pour avoir le temps

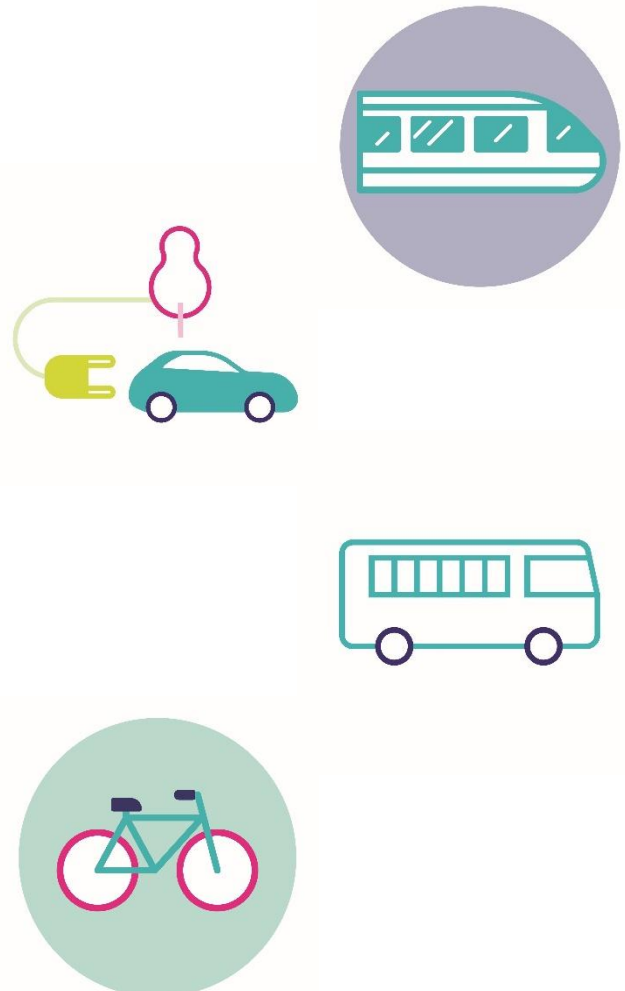
d'aménager en profondeur le territoire afin de réduire la demande de mobilité dans les bourgs et villages. Donc, **pour la ruralité, le levier principal à court terme doit demeurer la décarbonation des mobilités**. En revanche, à **long terme, la métropole doit tendre vers un développement qui permet de moins se déplacer**.

Résultat du vote :

Pour : 81 %

Contre : 12 %

Abstention : 8 %



A. 2 - En cœur d'agglomération

Se déplacer moins

Se déplacer autant mais de manière décarbonée



Les actions prioritaires à mettre en œuvre en cœur d'agglomération et leurs conditions de réussite :

1. Sécuriser les itinéraires des modes doux (sécurité, intégrité, égalité entre les modes)

Conditions de réussite :

- Bien séparer les espaces de circulation entre voitures, vélos et piétons.
- Assurer un éclairage public nocturne, notamment sur les voies cyclables et les chemins d'école. Cela pourrait prendre la forme de lampadaires s'allumant automatiquement au passage des personnes.
- Faire attention à ce que cela n'entre pas en contradiction avec les trames vertes et noires.

2. Généraliser le stationnement vélo devant tous les équipements et les immeubles, pour favoriser l'intermodalité.

Conditions de réussite :

- Prioriser les gares et autres lieux d'accueil du public pour maximiser l'efficacité de l'intermodalité.

3. Diminuer fortement la place de la voiture en ville.

Conditions de réussite :

- Développer les mobilités actives.
- Valoriser l'usage des transports publics pour ne pas créer un sentiment de perte d'autonomie pour les personnes à mobilité réduite pour lesquelles la voiture est souvent perçue comme leur seul moyen d'indépendance. Si tout le monde prend les transports, une personne à mobilité réduite (PMR) aura moins l'impression de perdre son autonomie en les utilisant.
- Accompagner le nécessaire changement de culture de la voiture vers les autres modes de transport, via des plans de déplacement, l'éducation au vélo mais également de la

communication pour contrebalancer la publicité constante faite à la voiture.

- Financer l'éducation au vélo. Les professeurs d'école et les associations volontaristes sur le sujet ne peuvent pas tout faire bénévolement.
- Définir une typologie de véhicules à adapter en priorité, comprenant notamment les SUV.
- Conserver des places de stationnement pour les commerces qui ne peuvent s'en passer tout en favorisant, si possible, l'usage des vélos cargos pour leurs livraisons.
- Faire des parkings en silo plutôt qu'au sol pour limiter l'artificialisation.

4. Aménager l'espace public pour faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite.

Conditions de réussite :

- Avoir une acception large du terme PMR, pour prendre en considération les personnes blessées ou les personnes vieillissantes. La population de la Métropole va vieillir, donc il faut investir pour aménager la voirie.
- Améliorer l'éclairage public le soir, dont l'absence est particulièrement pénible pour les PMR.

5. Favoriser le transport de vélos dans les transports en commun, sans conditions.

Conditions de réussite :

- Favoriser l'intermodalité entre vélo et train en développant la location de vélo dans les gares, qui permet de contourner le problème de l'espace pris par les vélos dans les trains.
- Faire en sorte que l'on puisse mettre son vélo à tout moment dans le réseau Astuces.

Résultat du vote :

Pour : 92 %

Contre : 6 %

Abstention : 2 %

A.3 - Dans les espaces urbains

Se déplacer moins

Se déplacer autant mais de manière décarbonée

Les actions prioritaires à mettre en œuvre en cœur d'agglomération et leurs conditions de réussite :

6. Améliorer l'offre de transport par un investissement massif pour une desserte totale du territoire, en favorisant l'intermodalité.

Conditions de réussite :

- Investir massivement dans le ferroviaire, pour développer son amplitude horaire, sa fiabilité et sa fréquence.
- Favoriser l'utilisation de lignes ferroviaires déjà développées mais sous-utilisées.
- Faire des parkings relais pour les vélos.
- Développer le transport sur la Seine.

7. Sécuriser les itinéraires des modes doux (sécurité, intégrité, égalité entre les modes)

Conditions de réussite :

- Favoriser les territoires 100% cyclables (comme il peut en exister au Mans ou à Roncherolles) et réserver les voies au vélo sur certaines périodes (comme les week-ends à Caen).
- Développer la publicité et la communication en faveur du vélo, pour contrebalancer celles pour la voiture.

8. Aménager l'espace public pour faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite, notamment en aménageant des trottoirs dans les villages pour favoriser la marche.

Conditions de réussite :

- Assurer un éclairage nocturne satisfaisant.

9. Assurer l'éclairage public des cheminements aux arrêts de bus, sur les cheminements des enfants pour aller aux écoles

Conditions de réussite :

- Garantir un cadre de sécurité globale pour les femmes, enfants, personnes âgées...

10. Diminuer la demande de mobilité (proximité des services, création de lieux de coworking...).

Conditions de réussite :

- Mieux penser les mobilités en répartissant les services essentiels dans un territoire polycentrique.
- Mutualiser les trajets, par exemple vers les entreprises, les écoles...

Résultat du vote :

Pour : 94 %

Contre : 4 %

Abstention : 2 %

A.4 - Dans les bourgs et village

Se déplacer moins

Se déplacer autant mais de manière décarbonée

Les actions prioritaires à mettre en œuvre en cœur d'agglomération et leurs conditions de réussite :

11. Améliorer l'offre de transport par un investissement massif pour une desserte totale du territoire

Conditions de réussite :

- Favoriser l'utilisation du rail, en soutenant le développement de RER métropolitains par exemple.

12. Agir pour diminuer la demande de mobilité (proximité des services, création de lieux de coworking...).

Conditions de réussite :

- Réimplanter des services et commerces dans les bourgs pour limiter les déplacements.
- Recenser les besoins de déplacement dans chaque village pour les mutualiser.
- Mieux répartir les flux de déplacement dans la journée, comme a pu le faire Rennes en changeant les horaires de son université.

13. Aménager des trottoirs dans les villages pour favoriser la marche

Conditions de réussite :

- Organiser une visite annuelle des villages par des PMR associées à un projet dès sa conception.

14. Encourager la proximité de l'habitat et des activités, afin de limiter les distances domicile / travail

Conditions de réussite :

- Développer les espaces partagés et la coopération inter-métropole.
- Favoriser l'implantation des activités dans les villages

15. Soutenir les solutions de transport adaptées aux territoires ruraux (covoiturage, transport à la demande, ...)

Conditions de réussite :

- Organiser le covoiturage avec des applis ou aides et des plans de déplacement par quartier.
- Mettre en place un système de réservation ponctuelle d'un pool de voitures dans les communes.
- Organiser des ateliers et concertations dans les villages autour de la pratique du vélo.
- Inciter aux modes actifs pour les déplacements de moins de 2km.
- Mettre en place des systèmes de pédibus à l'échelle des communes.

Résultat du vote :

Pour : 92 %

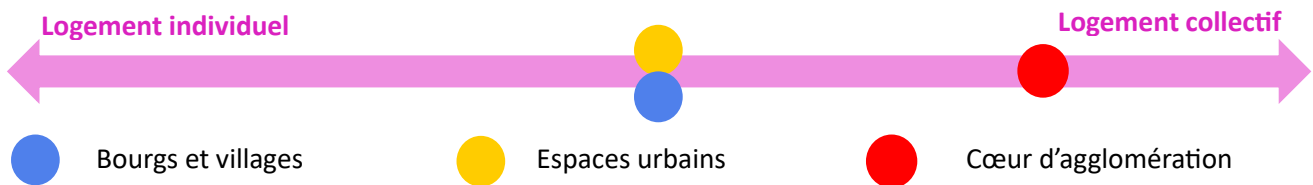
Contre : 6 %

Abstention : 2 %



B. HABITER

B.1 - Position générale à l'échelle de la Métropole



Pour répondre à la question « D'ici 2030, pour atteindre l'objectif de 2050, faut-il plutôt développer et valoriser le logement collectif (immeubles) ou le logement individuel (pavillonnaire) ? », nous avons estimé qu'il était nécessaire de conserver l'équilibre existant entre des logements individuels et des logements collectifs. Cependant, une réflexion doit être menée pour transformer les habitats individuels vers de l'habitat modulaire. Également, nous pensons qu'il est nécessaire de densifier par du petit collectif ou des maisons en bande car la maison individuelle ne convient pas forcément à tous dans les villages.

Par ailleurs, nous considérons que, sur cette thématique « habiter », il ne peut y avoir une position unique du curseur à l'échelle de la Métropole car la diversité des formes du tissu urbain ne peut être « moyennée ». Nous proposons donc trois positions : le curseur bleu représente les bourgs et villages, le jaune les espaces urbains et le rouge les cœurs d'agglomération.

A l'échelle de la Métropole, nous estimons que l'urgence porte sur une **rénovation massive des logements existants**. Pour la construction de **nouveaux habitats collectifs**, il faut garantir une **qualité aux futurs logés** (avec des espaces extérieurs, espaces intérieurs partagés) et **créer de la mixité des fonctions dans les bâtiments** (logements / activités / commerces / équipements)

« Aujourd'hui, les nouvelles constructions à Rouen ne donnent pas envie, la qualité n'y est pas ». « Il faut arrêter de construire des immeubles pauvres en architecture, en fonctionnalité ».

Les appartements du cœur d'agglomération (y compris et peut-être surtout les programmes neufs) ne sont pas assez qualitatifs et notamment pas adaptés aux familles : les surfaces sont petites mais, surtout, il n'y a pas (assez) d'espaces de rangement (placards, cave, débarras) ; cela conduit les familles à quitter Rouen pour des maisons individuelles (avec jardin). L'habitat collectif doit être mieux pensé pour des familles et pas seulement pour des étudiants ou des seniors. C'est **la qualité de l'habitat collectif** qui en fera l'attractivité et qui évitera les migrations vers l'extérieur des cœurs d'agglomération, notamment de Rouen.

Par ailleurs, nous estimons qu'habiter va au-delà de « se loger ». Les espaces d'habitation doivent être plus propices à la **vie en collectif et aux relations sociales dans la ville** alors que les aménagements induisent les comportements individuels. L'habitat semi-regroupé (maisons en bandes avec des petits jardins (100 m²) ou l'habitat partagé permettront le développement d'une vie sociale de qualité. Une nouvelle organisation des logements et de leurs espaces immédiats permettra de développer des relations humaines.

Résultat du vote :

Pour : 90 %

Contre : 8 %

Abstention : 2 %

B.2 - En cœur d'agglomération

Logement individuel

Logement collectif

En cœur d'agglomération, on ne peut envisager le développement de l'habitat individuel. Nous considérons **que 85 à 90 % au moins des logements doivent être collectifs** car la densité des services et des activités le nécessite. C'est pourquoi nous considérons que sur ces territoires, il serait nécessaire de **transformer progressivement une part de l'habitat individuel en habitat collectif** et, à tout le moins, de densifier l'habitat tout en gardant une **qualité des aménagements** et une capacité de l'habitat collectif à accueillir des familles.

Les actions prioritaires à mettre en œuvre en cœur d'agglomération et leurs conditions de réussite :

16. Rénover massivement les logements existants

Conditions de réussite :

- Améliorer l'accompagnement de la conception des logements et des diagnostics pour la rénovation dans l'ancien.
- Aider à la constitution des dossiers administratifs pour la rénovation.
- Organiser des campagnes de communication sur la rénovation.

17. Prévoir des opérations de logements avec des locaux partagés (exemple sur les hauts de Rouen : cuisine, laverie et jardins partagés)

Conditions de réussite :

- Mettre en place des aides ou des exonérations fiscales pour inciter les bailleurs ou les propriétaires à construire ces espaces partagés.
- Créer une politique publique pour impulser (influencer) les projets.

18. Préempter les locaux vacants pour réaliser du logement

Conditions de réussite :

- Dans le cas où les propriétaires ne rénovent pas les logements insalubres, les mairies devraient faire appliquer cette obligation et, éventuellement, réaliser elles-mêmes les travaux (les propriétaires ne percevraient plus les loyers), voire, les préempter et les rénover pour remettre les logements rénovés sur le marché.
- Faire évoluer le cadre juridique de la préemption pour permettre de préempter des locaux ou des logements pour les rénover (dans le cadre de leur politique de logement – qui doit être considérée comme un projet d'intérêt général et collectif).

19. Construire un habitat collectif de qualité (avec des espaces extérieurs, espaces intérieurs partagés)

Conditions de réussite :

- Influencer les bailleurs publics et privés avec une obligation sur la qualité de vie (vision 2050).

20. Créer de la mixité des fonctions dans les bâtiments (logements / activités / commerces / équipements)

Conditions de réussite :

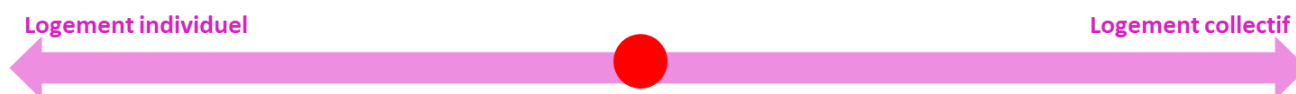
- Garantir la mixité sociale et intergénérationnelle de l'habitat, du commerce et des fonctions de santé (Plan logement 2030/2050).
- Dans les centres anciens, imposer la séparation entre le commerce et le logement qui y est attaché afin d'éviter la dépendance d'accès par le commerce et la vacance de l'habitation qui s'en suit trop souvent.

Résultat du vote :

Pour : 83 %
Contre : 11 %
Abstention : 6 %



B.3 - Dans les espaces urbains



Il est nécessaire de **conserver l'équilibre existant** entre les logements individuels et les logements collectifs en assurant un **aménagement de qualité** facilitant la cohabitation entre les formes de logements.

21. Rénover massivement les logements existants

Conditions de réussite :

- Mettre en place des aides (industrialiser en facilitant le montage de dossiers, plus centraliser).
- Généraliser les audits.
- Développer les filières économiques en informant.
- Développer les corps de métiers pour mettre en œuvre les rénovations.
- Prévoir des financements (Etats, EPCI).

22. Urbaniser les friches en priorité

Conditions de réussite :

- Dépolluer les friches (si besoin).
- Réfléchir à la finalité (au-delà de l'urbanisation).
- Financer des actions pour l'intérêt général.
- Définir qui prend en charge financièrement cette urbanisation.

23. Développer l'habitat intermédiaire superposé à la place du logement individuel

Conditions de réussite :

- Penser des habitats collectifs avec locaux partagés (Buanderie, outils jardin) – « cela permet de gagner de l'espace alors que l'on continuera à construire ».

24. Mutualiser les locaux avec ses voisins (entreprises et particuliers // Prévoir des opérations de logements avec des locaux partagés (exemple sur les hauts de Rouen : cuisine laverie et jardins partagés) // Construire un habitat collectif de qualité (avec des espaces extérieurs, espaces intérieurs partagés) // Accentuer le rôle des conseils aux particuliers pour la construction (CAUE, architecte conseil dans les pôles de proximité)

Conditions de réussite :

- Accompagner aux changements (sensibiliser, éduquer, former).
- Créer des aides financières ou exonération de taxes pour inciter à réparer, à gérer.
- Réfléchir à l'organisation de l'entretien des espaces partagés.
- Garantir une qualité architecturale et fonctionnelle.

25. Mixer les types d'habitat au sein des projets urbains

Conditions de réussite :

- Assurer la mixité sociale, la mixité des types de logement collectifs et individuels, pour des propriétaires et des locataires. Les collectivités locales doivent jouer un rôle de planification.
- Proposer des logements de haut standing pour faire venir les riches en QPV (mais attention au risque de gentrification).

Résultat du vote :

Pour : 88 %

Contre : 8 %

Abstention : 4 %

B.4 - Dans les bourgs et village



Notre approche consiste à considérer que plus on s'éloigne du centre-bourg, plus on peut laisser se développer le logement individuel, alors que plus on s'en rapproche, plus il faut densifier pour rationaliser, rapprocher les gens des services et des commerces et faciliter le développement de ces derniers afin qu'une vie locale se développe.

26. Augmenter la hauteur et l'emprise autorisée des bâtiments via le PLU

Conditions de réussite :

- Permettre la construction de petits immeubles sans utiliser de surfaces supplémentaires.

27. Partager les parcelles et les logements

Conditions de réussite :

- Créer des nouveaux logements sans consommer des espaces supplémentaires afin d'impulser le partage.
- Diviser les parcelles dans l'optique de densifier.

28. Créer de la mixité des fonctions dans les bâtiments (logements / activités / commerces / équipements) // Prévoir des logements adaptés aux personnes âgées dans tous les centres bourgs et libérer les logements individuels pour les familles // Prévoir des opérations de logements avec des locaux partagés (exemple sur les hauts de Rouen : cuisine laverie et jardins partagés)

Conditions de réussite :

- Créer de la mixité sociale.
- Favoriser les personnes âgées (logements adoptés et plus proches du centre bourg).

29. Développer l'habitat intermédiaire superposé à la place du logement individuel

Conditions de réussite :

- Densifier le centre bourg en créant ou en remplaçant les logements actuels par des petits collectifs (à l'échelle de plusieurs parcelles existantes). Faire du neuf semi-collectif (petites hauteurs ou maisons en bande) qui est plus performant du point de vue énergétique.
- La condition d'acceptabilité de l'habitat collectif est la qualité des constructions et des aménagements.

30. Construire un habitat collectif de qualité (avec des espaces extérieurs, espaces intérieurs partagés)

Conditions de réussite :

- Garantir la qualité énergétique, paysagère (sans vis-à-vis), une qualité d'usage, jardin partagé et isolement acoustique.

Résultat du vote :

Pour : 81 %
Contre : 13 %
Abstention : 6 %



C. ORGANISER LES SERVICES DANS LE TERRITOIRE

C.1 - Position générale à l'échelle de la Métropole

Métropole centralisée
avec des zones spécialisées

Métropole de proximité avec services
répartis dans plusieurs centralités

Pour répondre à la question « D'ici 2030, pour atteindre l'objectif de 2050, faut-il plutôt renforcer l'aménagement des cœurs d'agglomération, ou faut-il plutôt développer plusieurs centralités et répartir les services de proximité ? » nous avons considéré qu'il y avait urgence à déconcentrer les services utiles en proximité dans plusieurs centralités et à les rendre accessibles. Néanmoins, pour des questions d'optimisation financière, certains services spécialisés doivent être rendus accessibles et maintenus en cœur d'agglomération.

Les services à apporter en proximité sont des services généraux comme ceux de petite enfance, de santé, de médecine générale (comme les maisons médicales), le paramédical quotidien, la Poste, les services publics, les services socio-culturels (comme les MJC). A moyen terme d'ici 2030, il est possible de mettre en place des services mobiles, comme notamment des points d'accès numérique pour mailler l'ensemble du territoire. Rendre accessible les démarches en ligne (démarches étatiques principales : CPAM/impôt) est important, mais l'objectif est d'installer d'ici 2050 des services pérennes dans des bâtiments.

Nous proposons de définir des pôles de services de proximité pour mailler le territoire en étoiles, pour que les services soient accessibles au plus grand nombre et pour limiter les déplacements à l'échelle métropolitaine. En proximité il faudra améliorer l'accessibilité de ces services notamment par des modes décarbonés et mener une réflexion sur l'acquisition de foncier pour pouvoir investir dans des bâtiments à rénover qui accueilleront les services.

Les services spécialisés à maintenir dans les cœurs d'agglomérations sont ceux qui nécessitent des infrastructures importantes, tels que les établissements de santé d'envergure (hôpitaux /

médecine spécialisée) ou les établissements d'enseignements supérieurs (Université, Grandes écoles...). Ce sont aussi des activités qui ciblent une audience restreinte (ex : activité culturelle spécifique du type cinéma d'art et d'essai). Concernant les universités, il est nécessaire de les équiper et de renforcer les antennes existantes, en apportant également des logements étudiants à proximité ainsi que des infrastructures de transport.

D'une manière générale, l'ensemble des propositions doivent être accompagnées par des campagnes sensibilisation et des démarches de participation citoyenne pour renforcer l'adhésion des habitants à ces politiques. Il est aussi nécessaire d'avoir des politiques sociales, éducatives et de santé qui accompagnent les habitants dans ces changements.

Résultat du vote :

Pour : 96 %

Contre : 4 %

Abstention : 0 %



C.2 - En cœur d'agglomération

Métropole centralisée
avec des zones spécialisées

Métropole de proximité avec services
répartis dans plusieurs centralités

En cœur d'agglomération, nous considérons qu'il faut maintenir les services spécialisés et les activités économiques car ils doivent être accessibles facilement par l'ensemble de la population du territoire. Les cœurs d'agglomération sont actuellement les espaces les plus accessibles du territoire, notamment en transport en commun ou collectifs. Cela représente un gain de temps de tout avoir à proximité (travail et loisirs) et de pouvoir bénéficier de grandes amplitudes horaires des commerces. Cela nous semble logique d'avoir des espaces spécialisés dans les cœurs d'agglomérations

Les actions prioritaires à mettre en œuvre en cœur d'agglomération et leurs conditions de réussite :

31. Encourager la proximité de l'habitat et des activités, afin de limiter les distances domicile / travail.

Conditions de réussite :

- Les habitants des zones centre qui travaillent à l'extérieur doivent limiter leurs déplacements. Un renforcement du coworking permet de poursuivre cet objectif. Le télétravail n'est pas adapté à toutes les situations, notamment aux personnes qui vivent dans des petits appartements.
- Favoriser le coworking et le rendre plus accessible financièrement. Inciter les entreprises à mettre à disposition leurs espaces de bureaux ou de coworking. Cela permettrait de mutualiser des coûts et d'utiliser des espaces de travail non utilisés au sein des entreprises.

32. Libérer les surfaces sous utilisées : bureaux, logements vacants, logements sous occupés.

Conditions de réussite :

- Subventionner pour encourager la modification de ces espaces et permettre d'effectuer des travaux.

- Convaincre les propriétaires et les amener à agir grâce à des subventions et des incitations fiscales.

33. Encourager les systèmes de cohabitation, de mutualisation, de logements collectifs pour construire moins.

Conditions de réussite :

- Sensibiliser les habitants aux nouveaux modèles de logement : logements plus petits et espaces mutualisés. Pour lever les freins psychologiques aux logements collectifs, il faut trouver les moyens de conserver l'individualité.
- Identifier un message clair et mobilisateur qui utilise le levier économique pour inciter au changement. Il faut montrer l'intérêt économique de la cohabitation et de la mutualisation.
- Face aux problèmes de voisinages et nuisances sonores que la mutualisation des bâtiments peut engendrer, notamment si on réhabilite de l'ancien, il faut être vigilant à réaliser des rénovations qualitatives (notamment phoniques).
- Faire des constructions de qualité.
- Favoriser des logements intergénérationnels.

34. Revitaliser les espaces urbains en difficultés.

Conditions de réussite :

- Requalifier les espaces publics des cœurs d'agglomération qui sont aujourd'hui peu accueillants/agréables, comme : la rue de la République ou la rue Lafayette à Rouen. Ce sont des rues passantes et peu qualitatives. Les commerces ne restent pas implantés longtemps. Rendre ces espaces plus qualitatifs en renforçant la place de la nature en ville, en créant des espaces où les publics se sentent en sécurité, en développant différents types

d'usages. Point de vigilance : éviter l'uniformisation des espaces.

- Identifier et réhabiliter les logements ou les locaux commerciaux vacants.

35. Promouvoir la mixité sociale en construisant des logements diversifiés dans tous les quartiers de la Métropole.

Conditions de réussite :

- Sensibiliser la population à la question de la mixité sociale.
- Imposer un minimum de logements sociaux dans les différentes opérations.

- Imposer que dans chacune des opérations urbaines, des logements répondent aux différents besoins des habitants en construisant des logements de types et de tailles différents.
- Construire des espaces collectifs extérieurs de qualité et agréables, comme en aménageant des *rooftops*.

Résultat du vote :

Pour : 92 %

Contre : 8 %

Abstention : 0 %

C.3 - Espaces urbains

Métropole centralisée
avec des zones spécialisées

Métropole de proximité avec services
répartis dans plusieurs centralités

Pour les espaces urbains, nous considérons qu'il faut créer un réseau de pôles de vie qui soient répartis en étoile au niveau de la Métropole et qui mettent à disposition des habitants des services quotidiens. Ces pôles sont un niveau intermédiaire entre la Métropole et les Communes. Ils permettront de réduire le nombre de trajets réalisés par les habitants. Néanmoins, il y a un fort enjeu à développer une politique de transport pour s'assurer que ces espaces soient accessibles à toutes et tous et avec des modes de transports décarbonés.



36. Favoriser la mixité des espaces et leur multifonctionnalité au sein d'un quartier ou d'une rue (avec des logements / activités / commerces / équipements)

Conditions de réussite :

- Adapter la réglementation en urbanisme, comme le PLUI, pour permettre cette mixité.
- Modifier la stratégie actuelle de spécialisation du bâti et favoriser des locaux modulables afin de pouvoir modifier facilement leurs affectations. Cela favorisera la ré-employabilité des bâtiments et des locaux.
- Avoir une stratégie qui permette de penser un aménagement cohérent au niveau du territoire pour répartir équitablement les services au niveau du territoire.

37. Améliorer les infrastructures de transports pour garantir l'accessibilité à tous

Conditions de réussite :

- Optimiser les lignes de transport en commun actuelles en augmentant leur fréquence et amplitude horaire. Déployer une nouvelle offre de transport en ré-utilisant les lignes ferroviaires qui ne sont plus utilisées.
- Etudier la possibilité de développer un transport fluvial décarboné.
- Créer des lignes de transport transverses au niveau du territoire

38. Libérer les surfaces sous utilisées : bureaux, logements vacants, logements sous occupés

Conditions de réussite :

- Conduire une réflexion à l'échelle de la Métropole pour identifier ces espaces sous occupés.
- Utilisation, par les Collectivité, du droit de préemption. Mener un plaidoyer en faveur de la création de nouvelles lois offrant un cadre juridique plus complet pour lutter contre la vacance des logements.
- Conduire une réflexion pour identifier les incitations et leviers fiscaux adaptés : création de taxes (la création de nouvelles taxes ou l'augmentation du niveau de taxation actuelle sont des sujets qui ont suscité des débats au

sein des groupes), d'incitations financières ou d'aides locales à destination des entreprises ou des particuliers afin de les inciter à libérer / remettre en activité les espaces vacants.

39. Assurer un accès équitable aux services publics sur tout le territoire

Conditions de réussite :

- Assurer un maillage des territoires avec des services type France Service. Renforcer l'accessibilité à ces services et aux espaces urbains. Mener des campagnes pour informer sur la mise en place de ces services.
- Réfléchir à des solutions pour lever les freins psychologiques à l'utilisation des transports en commun. Une réflexion a émergé au sein du groupe autour de la gratuité des transports en commun : peut-elle être un levier pour en renforcer l'utilisation ?

40. Privilégier la requalification des bâtiments existants dans les petites centralités, plutôt que les constructions neuves en cœur d'agglomération.

Conditions de réussite :

- Conduire une réflexion globale sur la requalification de ces bâtiments. Solliciter des experts pour comprendre comment ré-utiliser efficacement ces espaces. Inclure dans la réflexion les terrains qui sont à disposition autour de ces bâtiments.
- Mettre en place des aides à destination des Communes, des particuliers et des entreprises pour favoriser la requalification de ces bâtiments.
- Réalisation, par chacune des Communes, d'une révision de leurs documents d'urbanisme pour permettre cette requalification

Résultat du vote :

Pour : 98 %

Contre : 2 %

Abstention : 0 %

C.4 - Pôles de vie, bourgs et village :

Métropole centralisée
avec des zones spécialisées

Métropole de proximité avec services
répartis dans plusieurs centralités

Au sein des pôles de vie, bourgs et villages, nous considérons que des services de proximité doivent être installés pour favoriser une décentralisation du territoire. Notre objectif n'est pas de rendre ces territoires plus attractifs mais de s'assurer que les habitants puissent vivre au sein d'un espace de vie qui mette à leur disposition un ensemble de services de proximité. Ces propositions permettent ainsi de réduire le nombre de déplacements. Nous devons nous assurer que les déplacements locaux soient décarbonés.

41. Favoriser la mixité des espaces et leur multifonctionnalité au sein d'un quartier ou d'une rue (avec des logements / activités / commerces / équipements)

Conditions de réussite :

- Déployer des activités économiques et culturelles au sein des pôles de vie, bourgs et villages. Développer les activités sportives et les activités culturelles, en installant des écoles de musique par exemple.
- Veiller à ce que les services et les infrastructures soient adaptés aux populations vieillissantes.
- Déployer des services médicaux de proximité (médecine générale et paramédical quotidien). Des débats ont eu lieu au sein du groupe sur la capacité de la Métropole et des Communes à réussir à lutter contre les déserts médicaux, les différentes stratégies qui ont été mises en œuvre ne portant pas leur fruit.

42. Favoriser l'émergence de (petites) centralités économiques, culturelles et commerciales partout dans le territoire

Conditions de réussite :

- Développer des infrastructures et des relais de services de proximité en installant des maisons médicales ou des crèches.
- Créer des services mutualisés sur les territoires.

- Assurer un accès équitable aux services publics.

43. Développer les systèmes économiques de proximité, comme alternative au commerce classique (système de distributeurs de produits locaux / commerces en épicerie solidaire tenue par les habitants)

Conditions de réussite :

- Mise à disposition par les collectivités de locaux, notamment pour les artisans car ce sont des activités économiques vertueuses qui génèrent de l'emploi.
- Inciter les Communes à utiliser les logements vacants pour créer ces locaux.

44. Requalifier les bourgs en privilégiant la rénovation de l'existant plutôt que les constructions neuves

Conditions de réussite :

- Mettre en place des aides pour financer la rénovation de ces bâtiments anciens.
- Utiliser les logements vacants pour favoriser le développement de commerces/services de proximité. Cibler en priorité les bâtiments publics ainsi que les logements inoccupés au-dessus des commerces. Un débat a eu lieu sur la manière avec laquelle on définit un logement vacant : quel est le seuil acceptable ?
- Un débat a eu lieu sur l'opportunité de réquisitionner des lieux de cultes pour créer des pôles de services/activités culturelles.
- Optimiser les regroupements des fonctions urbaines pour permettre l'utilisation d'espaces vacants.
- Proposer des aides pour permettre l'accès à ces logements rénovés.



45. Améliorer les infrastructures de transports pour garantir l'accessibilité à tous

- S'assurer que les déplacements qui seront réalisés au sein d'un village/pôle de vie soient décarbonés. Créer des infrastructures sécurisées pour les mobilités douces : voies cyclables, stationnements.
- S'assurer d'une connexion entre les mobilités douces et les transports en commun : les gares du RER doivent être des pôles intermodaux et accessibles à toutes et tous, notamment à Saint Martin du Vivier.

Résultat du vote :

Pour : 94 %

Contre : 2 %

Abstention : 4 %

II. LES RISQUES ET LA NATURE

Les risques d'inondations, les risques industriels et la nature ont été soumis aux travaux de la Convention sous la forme de dilemmes :

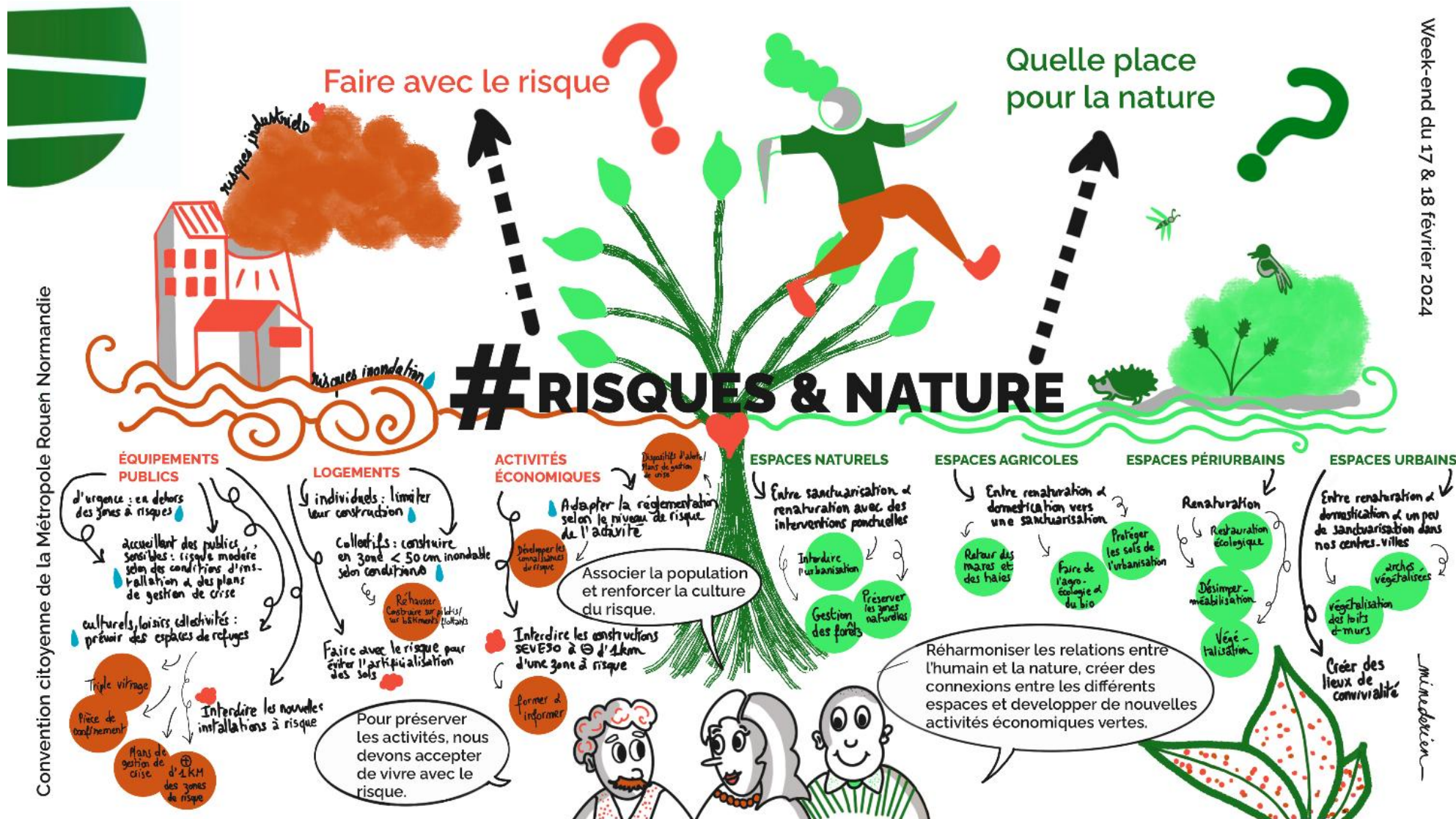
- Faire avec ou faire sans le risque considéré
- Sanctuariser la nature, renaturer (restauration écologique, désimperméabilisation, végétalisation), domestiquer la nature ou l'artificialiser.

Ces dilemmes étaient appliqués à différentes situations. Les risques d'inondation et industriels étaient appliqués aux équipements publics, au logement et aux activités économiques alors que l'approche de la nature était étudiée au regard des espaces naturels, des espaces agricoles, des espaces périurbains et des espaces urbains denses.

Les membres de la Convention ont été invités à :

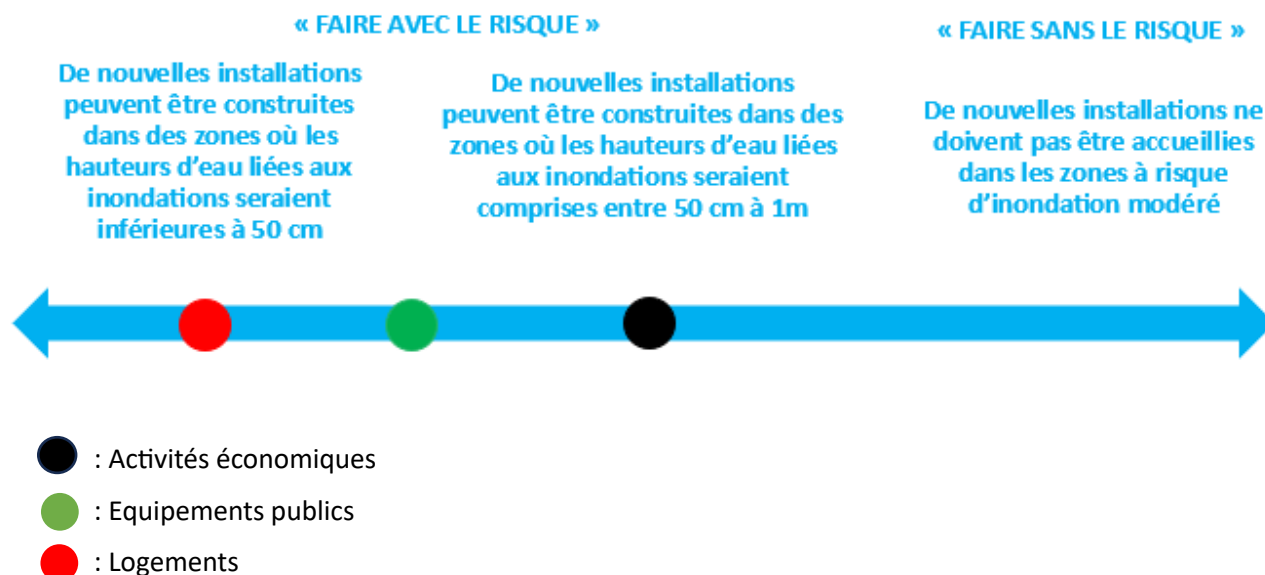
- Identifier et argumenter leur positionnement face au dilemme principal de la thématique.
- Identifier des actions prioritaires à mettre en œuvre en cohérence avec ce positionnement.





D. LES RISQUES D'INONDATION

D.1 - Position à l'échelle de l'ensemble de la métropole



Pour répondre à la question « **D'ici 2030, pour atteindre l'objectif de 2050, pensez-vous que de nouvelles installations humaines peuvent être accueillies dans les zones à risque d'inondation modéré (0-1mètre) ?** », malgré des nuances entre les différentes tables de notre groupe (correspondant chacune à une couleur), nous considérons globalement que, compte tenu du risque qui se dessine et pour préserver des activités, nous n'aurons pas le choix que d'installer des nouvelles installations en zone à risque modéré et de gérer le risque.

Accepter de vivre avec le risque ne peut se faire qu'à plusieurs conditions :

- L'adaptation des constructions.
- La gestion du risque.
- Un changement de notre rapport à l'eau et au risque. Les infrastructures et la réalité matérielle de l'eau ont été invisibilisées. Il faut à nouveau la rendre visible dans notre quotidien.
- Le développement d'une culture du risque, qui passe par l'élaboration de protocoles testés régulièrement et la formation des citoyens.
- Une meilleure connaissance du risque pour comprendre, anticiper et s'adapter.

- S'inspirer de ce qui se fait ailleurs, dans des pays qui sont exposés au risque inondation depuis longtemps et qui ont su s'adapter.
- La compensation financière selon les situations, car tout le monde ne sera pas autant exposé aux risques.

Par ailleurs, toutes les normes de sécurité pour la construction neuve doivent s'appliquer aussi aux réhabilitations des installations existantes.

Pour certaines activités à risque, pour certains publics vulnérables et pour les équipements qui les accueillent, nous considérons qu'il ne faut pas construire en zone à risque. Cela implique, pour éviter l'artificialisation, de construire la ville sur la ville là où il n'y a pas de risques.

Résultat du vote :

Pour : 75 %
Contre : 17 %
Abstention : 8 %



D.2 - Les équipements publics

Concernant l'installation de nouveaux équipements publics en zone à risque d'inondation modéré, nous avons décidé de distinguer notre positionnement pour 3 types d'équipements publics, en fonction de 3 critères :

- Le besoin d'accessibilité en cas d'urgence des équipements.
- La durée de présence du public.
- Le type de public accueilli.

Au vu de ces critères, nous avons distingué :

- 1 • Les établissements publics d'urgence (hôpitaux, pompiers, police, EHPAD).
- 2 • Les établissements accueillant des publics sensibles (crèches, écoles).
- 3 • Les équipements culturels, de loisirs, de collectivités.

Notre position sur le dilemme :



1 Les nouveaux établissements publics d'urgence (hôpitaux, pompiers, police, EHPAD) doivent être installés en dehors des zones à risques. Pour ce faire, et ne pas artificialiser les sols, il faut :

- Les construire sur les friches, notamment les friches commerciales. Ou sur des friches industrielles préalablement dépolluées ou confinées.

2 Dans les établissements pour publics sensibles (crèches, écoles), les personnes étant mobiles mais vulnérables, on peut les exposer à un risque modéré (-50 cm) à condition de :

- Rehausser les RDC de 30cm, ou de 60cm ou 1m par rapport à la cote des plus hautes eaux.
- Rehausser les circuits électriques et les systèmes de chauffage.
- Elaborer des plans de gestion de crise et les tester régulièrement, en identifiant des référents dans les services publics pour gérer ce type de crises.

3 Pour les équipements collectifs, culturels et de loisirs, le temps et la nécessité de présence du public étant réduits, on peut installer ces équipements dans les zones à risque modéré à conditions de :

- Rehausser les RDC de 30 cm, ou de 60 cm ou 1m par rapport à la cote des plus hautes eaux, et construire sur pilotis, ou construire sur des

bâtiments flottants. Si la contrainte d'eau est plus forte, privilégier le flottant.

- Rehausser les circuits électriques et les systèmes de chauffage.
- Elaborer des plans de gestion de crise et les tester régulièrement, en identifiant des référents dans les services publics pour gérer ce type de crises.

Il est apparu important de préciser que des grands équipements de ce type déjà construits ou à construire peuvent servir de refuge en cas de crue (ex : les gymnases). Il faut s'assurer que des équipements existants hors-d'eau sont accessibles à proximité des zones à risque d'inondation modéré et prévoir, pour les nouvelles constructions, des espaces de refuge à l'étage des équipements.

D'une façon générale, lorsqu'on évoque le fait de « construire ailleurs », la solution passe par la reconquête des friches. Comme d'autres vocations notamment pour la renaturation sont aussi souhaitées par les membres de la convention, il faut prendre garde à ne pas en faire une « solution magique » pour tous les problèmes d'installation d'équipements. Il faudrait donc d'abord avoir une vision exacte du foncier et des friches disponibles, distinguant friches polluées et non-polluées, car on ne peut y installer les mêmes types d'équipements. Nous avons compris que des travaux sont en cours pour recenser les friches, cela nous semble



essentiel. Par ailleurs, lorsqu'on souhaite réutiliser les dents creuses pour installer des équipements, il faut avoir à l'esprit que certains terrains peuvent avoir été investis par la biodiversité, ce qui mérite d'être attentif aussi aux projets envisagés.

Résultat du vote :

Pour : 88 %
Contre : 6 %
Abstention : 6 %



D.3 - Les logements

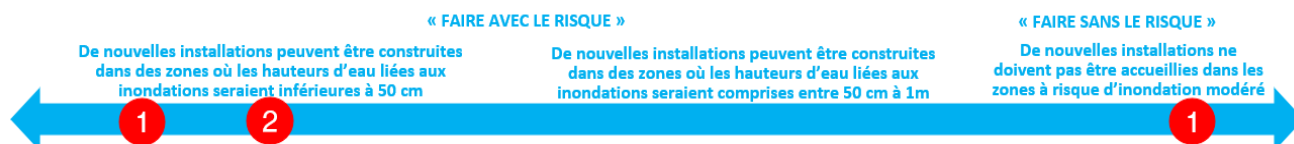
Pour répondre à la question « D'ici 2030, pour atteindre l'objectif de 2050, pensez-vous que de nouvelles installations humaines peuvent être accueillies dans les zones à risque d'inondation modéré (0-1mètre) ? », nous avons considéré que le logement en général ne pouvait être accueilli

dans les zones à risque modéré que sous conditions fortes.

Dans notre réponse, nous avons distingué :

- 1 • Le logement individuel.
- 2 • Le logement collectif.

Notre position sur le dilemme :



La construction de nouveaux logements **individuels** a fait l'objet d'un débat, et nous ne sommes pas parvenus à nous mettre d'accord. Préalablement il a été souhaité de rappeler que nous souhaitons limiter la construction de logements individuels aux zones peu denses, et en mutualisant au maximum des fonctions pour que ce type de projets soit plus compact. Concernant ces nouvelles constructions, une partie du groupe considère que le logement individuel peut être construit en zone -50 cm à condition de :

- Rehausser les RDC de 30 cm, ou de 60 par rapport à la cote des plus hautes eaux et construire sur pilotis, ou construire sur des bâtiments flottants.
- Conditionner la construction des logements individuels en zone inondable à l'accessibilité secours.

L'autre partie de notre table considère qu'on ne doit pas construire de nouveaux logements individuels en zone à risque modéré.

Du **logement collectif** pourrait être construit en zone exposée à des niveaux d'inondation inférieurs à 50 cm, à condition de :

- Rehausser les RDC de 30 cm, ou de 60 par rapport à la cote des plus hautes eaux et construire sur pilotis ou construire sur des bâtiments flottants.
- Ajouter des étages sur les immeubles.
- Construire des logements au-dessus d'activités économiques.

Ainsi, concernant le **logement en général** et pour éviter de construire en zone à risque sans artificialiser les sols, il faut « construire la ville sur la ville ». Les actions prioritaires à mener sont les suivantes :

- Privilégier la construction nouvelle sur les friches.
- Densifier les zones peu denses (rurales et péri-urbaines) en faisant attention à conserver l'identité rurale.
- Densifier les zones urbaines denses.
- Densifier les zones industrielles et commerciales.

Les logements ont été le point le plus discuté lors de nos échanges à l'échelle du groupe Inondations. Nous sommes parvenus à un relatif consensus en considérant que le logement collectif pourrait être construit en zone inondable, mais nous nous divisons en deux moitiés concernant le logement individuel.

Une moitié du groupe considère que le logement individuel ne peut pas être construit en zone à risque car :

- Il faut protéger les populations et les biens en général.
- Il faut éviter les coûts et surcoûts liés aux dommages, aux assurances, à la mobilisation des secours et l'exposition des touristes.
- Il faut éviter les risques collatéraux de dégradation des habitations et liés à l'électricité.
- La population vieillissante est plus vulnérable car elle ne peut pas rester chez elle et court des risques si elle n'est pas secourue.
- Le contrôle du respect des normes est plus difficile dans le logement individuel.

Une autre moitié du groupe considère qu'empêcher la construction de logements individuels en zone à risque est une position trop restrictive. Ces personnes mobilisent les arguments suivants :

- De nombreux logements individuels sont déjà en zones à risque, auxquelles les habitants se sont adaptés.
- Si l'on songe trop aux assurances et autres impacts financiers, l'on s'empêche complètement d'agir vu la somme d'aléas. En plus des assurances qui doivent s'adapter, il faut que la collectivité prenne en charge financièrement une partie de la compensation de ces risques.
- Si l'on veut continuer de construire du logement dans la Métropole, il faut être prêt à exposer certains habitats aux risques, en

prévoyant des zones tampons clairement définies.

- En cas d'inondations de 0 à 1 mètre, le rez-de-chaussée peut être dégradé mais a priori la structure-même du bâtiment ne sera pas mise en péril.
- Il est possible de garantir des logements viables et sécurisés en zone à risque modéré si l'on met en place les actions d'adaptation du logement nécessaires (citées plus haut).

Résultat du vote :

Pour : 72 %

Contre : 8 %

Abstention : 20 %

D.4 - Les activités économiques

Pour répondre à la question « D'ici 2030, pour atteindre l'objectif de 2050, pensez-vous que de nouvelles installations humaines peuvent être accueillies dans les zones à risque d'inondation modéré (0-1mètre) ? », nous avons considéré que de nouvelles activités peuvent être accueillies en zone à risque modéré en fonction du niveau de risque de l'activité.

Nous avons ainsi distingué 3 types d'activités économiques :

1

Tertiaire, commerces.

2

Activités SEVESO et polluantes.

3

Activités non SEVESO à faible risque.

De manière générale, nous considérons qu'il faut adapter la réglementation selon le niveau de risque de l'activité, en appliquant un principe de précaution pour les activités à risque environnemental. En cas de réhabilitation des bâtiments ou d'extensions d'activités existantes installées en zone à risque, il faudra appliquer les mêmes règles que celles prévues pour les constructions neuves.

Notre position sur le dilemme :

« FAIRE AVEC LE RISQUE »

De nouvelles installations peuvent être construites dans des zones où les hauteurs d'eau liées aux inondations seraient inférieures à 50 cm

De nouvelles installations peuvent être construites dans des zones où les hauteurs d'eau liées aux inondations seraient comprises entre 50 cm à 1m

« FAIRE SANS LE RISQUE »

De nouvelles installations ne doivent pas être accueillies dans les zones à risque d'inondation modéré

3

1

2

1

Nous considérons que, parce que les **activités du tertiaire** permettent d'anticiper et de ne pas être présents lors des événements, il est possible de les exposer à un risque d'inondation compris entre 50 cm et 1 mètre, à condition de :

- Construire sur pilotis ou construire des bâtiments flottants.
- Interdire les sous-sols.
- Avoir un dispositif d'alerte à la population performant (FRAAlert, Sirène, alerte SMS...).
- Elaborer des plans de gestion de crise et les tester régulièrement.
- Acquérir une meilleure connaissance du risque pour pouvoir l'anticiper.

2

Les activités **SEVESO et polluantes** doivent selon nous être installées en dehors des zones à risques, ce qui implique :

- D'aller sur les friches, notamment celles qui sont déjà polluées.

3

Nous considérons que l'on peut installer des **activités non SEVESO à faible risque** dans les zones à risque d'inondation de moins de 50cm à condition de mettre en place les mesures suivantes :

- Avoir un dispositif d'alerte à la population performant (FRAAlert, Sirène, alerte SMS...).
- Elaborer des plans de gestion de crise et les tester régulièrement.
- Rehausser les RDC de 30 cm, ou de 60 cm ou 1m par rapport à la cote des plus hautes eaux.
- Utiliser des matériaux de construction peu sensibles à l'eau (carrelage / béton lissé...).
- Rehausser les circuits électriques et les systèmes de chauffage.
- Interdire les sous-sols.
- Etanchéifier les murs.

Concernant **l'ensemble des activités économiques**, il faut selon nous mettre en place les actions prioritaires suivantes :

- Si possible : construire sur pilotis et construire des bâtiments flottants. Sinon : rehausser les RDC de 30 cm, ou de 60 cm ou 1m par rapport à la cote des plus hautes eaux, en

accompagnant ces constructions de mesures de compensation hydraulique.

- Mettre en place des dispositifs d'alerte, des plans de gestion de crise et former les populations aux bons réflexes en cas d'inondation.
- S'assurer d'une bonne connaissance du risque.
- Prévoir dans les plans architecturaux des options permettant de facilement adapter le bâtiment à des normes futures plus exigeantes.

Questions et discussions à propos du risque inondation

- Nous nous exprimons en fonction des connaissances dont nous disposons aujourd'hui, mais celle-ci doit être actualisée. Cette connaissance vaut pour les risques et pour les bâtiments (ce que l'on peut faire pour mettre les bâtiments hors-d'eau).
- Pourquoi ne pourrait-on pas construire des canaux pour éviter les risques, au lieu de construire du dur ?
- Quels sont les conséquences des crues sur la qualité de l'eau et quels aménagements faire en conséquence ?
- Ne ferait-on pas mieux de rehausser tout de suite toutes les installations de 1 mètre, plutôt que de 30 à 60 centimètres ?
- Il faut mettre les substances toxiques hors d'eau pour préserver les zones de captage d'eau notamment.
- Dans la Métropole, il existe des plateaux qui sont hors zone inondable. Nous devrions y construire davantage. Cependant, le problème naît de l'artificialisation qui accroît les risques d'inondation. C'est d'abord cette logique qu'il faut arrêter car le risque il existe déjà, l'enjeu est de savoir maintenant comment on s'adapte.

Résultat du vote :

Pour : 74 %

Contre : 11 %

Abstention : 15 %

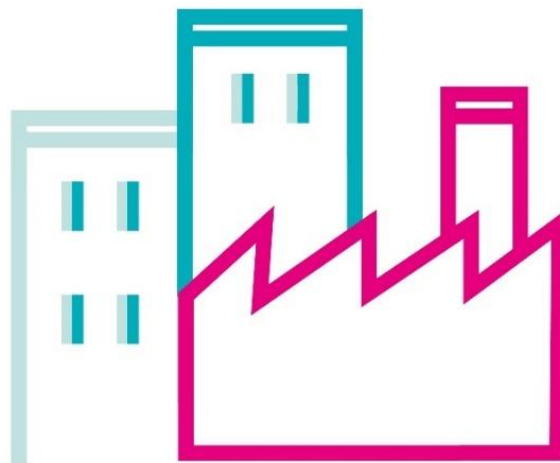


E. LES RISQUES INDUSTRIELS

En réponse à la question « **D’ici 2030, pour atteindre l’objectif de 2050, pensez-vous que de nouveaux projets pourraient être construits à proximité d’un site à risque industriel ?** », certains d’entre nous ont estimé que la construction de nouveaux sites industriels SEVESO (seuil haut) devait être interdite sur notre territoire. Cependant, nous considérons qu’il est important de composer avec les sites déjà présents sur le territoire et de réfléchir à un juste équilibre. Les 3 groupes ayant travaillé sur cette thématique ont mené leurs réflexions en ayant en tête le nouveau quartier Flaubert, construit à proximité d’un site SEVESO.

Les risques industriels ont été abordés relativement à différents types d’installations :

-  Logements (individuels et collectif)
-  Equipements publics (Ecoles, EHPAD, crèches...)
-  Activités économiques



E.1 – Les risques industriels à l’échelle de la Métropole

La position générale sur les risques industriels à l’échelle de la Métropole (E1), n’a pas remportée un vote majoritairement favorable et le débat engagé autour de ce dilemme nous a conduit à sortir cette position de notre rapport. Les conclusions du débat sont néanmoins présentées en annexe.

E.2 - Les logements



L'implantation de nouveaux logements proche de secteurs à risque industriel a suscité beaucoup de débat. Au début de nos réflexions, nous étions tous d'accord pour considérer que de nouvelles installations peuvent être construites à plus d'un kilomètre d'un site industriel à risque (gommette blanche encadrée de bleu). Cependant, la demande de logement est très forte sur le territoire (la construction de 1 500 logements en moyenne par an est nécessaire pour répondre à la demande). Le positionnement du groupe a donc été reconsidéré (gommette bleue). La construction possible de logements à moins de 1km autour de chaque site évitera l'artificialisation des sols : nous estimons qu'il faut densifier l'urbain plutôt que d'artificialiser encore plus et de diminuer les mobilités.

De plus, si des logements sont construits près de sites à risque il faudra également garantir l'installation de commerces, des services et des transports.

46. Les actions ou recommandations prioritaires pour l'installation de logements (individuels et collectifs) proche d'un risque industriel :

- Augmenter le nombre de contrôles par des organismes indépendants sur les sites à risques avec un observatoire sur les risques liés à la santé.
- Information régulière sur les risques et contrôles auprès des habitants par un organisme indépendant (+ possibilité de faire appel à des organismes tiers par les citoyens).
- Pour les nouveaux logements, imposer les normes : triple vitrage, possibilité de couper la VMC, occulter les soupiraux, dispositif

d'alertes performants, prévoir un plan de gestion de crise validé et testé.

- Former la population aux situations d'urgence.
- Développer le quartier, transports, commerces et services.

Des interrogations ont été émises à propos du risque industriel et du bâti existant ou ancien : comment sécuriser les logements anciens à proximité d'un site industriel ? Est-ce qu'en taxant les entreprises, l'argent récolté pourrait servir à rénover le bâti ? Cela pose la question de l'intérêt d'une taxation, sachant qu'il existe déjà, dans les secteurs SEVESO, des prescriptions concernant les bâtiments des particuliers. Ces mesures peuvent être perfectibles (avoir des huisseries plus imperméables aux risques industriels) mais il existe déjà des financements effectifs.

Résultat du vote :

Pour : 62 %

Contre : 26 %

Abstention : 12 %

E.3 - Les équipements publics (Ecoles, EPHAD, crèches...) :



Nous estimons qu'il faut interdire les nouvelles installations industrielles à risque à proximité des lieux de vie et que de nouveaux équipements publics ne doivent pas être installés à moins d'un kilomètre d'un site à risque, mais au-delà. Par ailleurs, il est important de faire avec l'existant en adaptant les lieux publics situés près d'un secteur à risque. Une grande attention doit être portée sur les usines à proximité de la Seine (il y a ici un lien à faire avec le groupe inondations).

47. Les actions ou recommandations prioritaires pour les équipements publics (Ecoles, EPHAD, crèches...) :

- Prévoir du triple vitrage et des huisseries étanches aux fumées.
- Prévoir une pièce de confinement prioritaire.
- Former et associer les populations et le personnel des services publics à la culture du risque (savoir si évacuer ou confiner).
- Création de zonages : zones à risque.
- Prévoir un plan de gestion de crises validé et testé.



Résultat du vote :

Pour : 75 %
Contre : 13 %
Abstention : 12 %



E.4 - Les activités économiques (Industries, commerces...)



Notre avons considéré important de différencier les sites SEVESO (S) et ICPE (I). En effet, concernant les sites SEVESO, nous pensons que de nouvelles activités économiques ne peuvent pas être construites à moins d'un kilomètre d'une zone à risque. Pour les ICPE, nous considérons que de nouvelles activités peuvent être accueillies à moins d'un kilomètre d'un site industriel

48. Les actions ou recommandations prioritaires pour les activités économiques (Industries, commerces...) :

- Porter à la connaissance les types de risques, la nature des produits vendus.
- Informer et former (visites, journaux, journée du patrimoine industriel, etc. flyers, films éducatifs...).
- Changer la réglementation (triple vitrages (1), pièces de confinement (2), valise « risque », etc.)
- Effectuer des contrôles, une fois par an, par une personne extérieure venant dans l'entreprise pour contrôler l'activité et rendre un rapport public.
- Ne pas accueillir un public trop conséquent, il faut que l'installation / l'identification d'une pièce de confinement rentre dans les cultures. Selon la taille de la pièce de confinement, il faut adapter le nombre de personnes que l'on accueille.
- Informer, effectuer des exercices régulièrement de façon obligatoire, dans tous les établissements, faire des visites, organiser des journées du patrimoine industriel.
- Panneaux de signalisation : faire un fléchage vers les espaces de confinement extérieurs.

Par ailleurs nous avons estimé important de réfléchir également aux sujets suivants :

- Le transport de matières dangereuses.
- La gestion des matières plastiques.
- La question des risques agricoles (pesticides, engrais...).

La question a été soulevée de l'impact des normes qui ne devraient pas dissuader l'installation de nouvelles usines sur le territoire, au risque de les laisser aller ailleurs, ce qui n'est pas une solution. Cependant, l'optique du groupe n'était pas de refuser la présence de nouvelles usines mais plutôt de les contrôler de manière à les améliorer, qu'elles soient plus vertueuses. Il est aussi souhaité de les placer dans des zones dédiées et pas directement dans les villes.

Résultat du vote :

Pour : 76 %

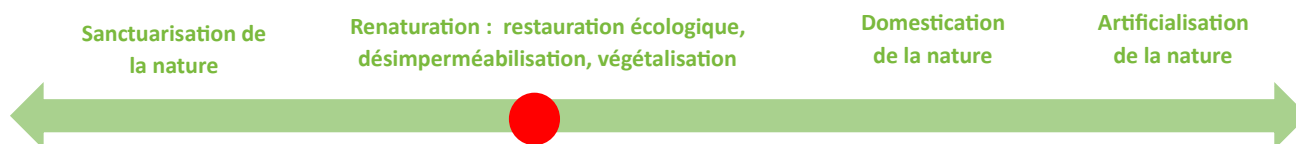
Contre : 6 %

Abstention : 18 %



F. LA NATURE

F.1 - Position pour l'ensemble de la métropole



D'ici 2030, pour atteindre l'objectif de 2050, quelle intensité de solutions fondées sur la nature souhaitez-vous mettre en œuvre dans les quatre types d'espace ?

Sur l'ensemble de la métropole, notre position se situe en faveur de la renaturation. Il y a une nécessaire adaptation au changement climatique. Cette position s'explique par :

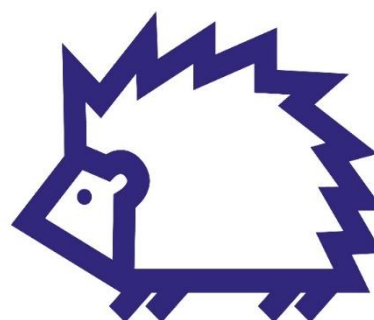
- La logique de survie face au changement climatique et à la perte de la biodiversité.
- L'agrément, la beauté des paysages.
- La nécessité de préserver la santé physique et mentale (prévenir plutôt que guérir).
- La nécessité de lutter contre les inondations.
- Le besoin de créer de nouvelles activités économiques vertes.
- Le besoin de d'éviter les phénomènes de dés-assurance.

De façon transversale, d'autres recommandations ont émergé :

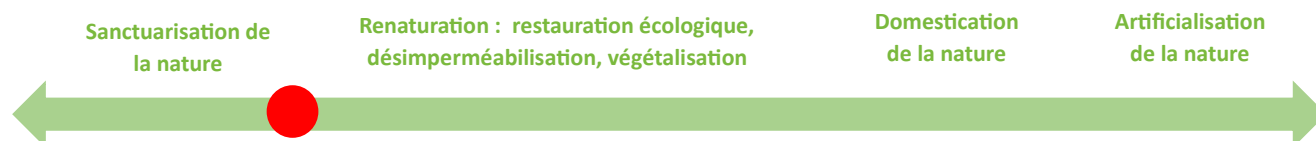
- Entamer une réflexion sur l'eau : remettre au jour les cours d'eau enterrés, développer les « noues ».
- Impliquer les citoyens.
- Faire des zones tampons, par exemple une forêt entre une industrie et la ville.
- Désimperméabiliser les places de parking.
- Accompagner l'éducation à l'environnement pour qu'elle soit accessible à toutes les classes sociales. Cela doit également se faire au travers d'un prisme intergénérationnel. « Remettre l'humain au cœur de la nature : accompagner, donner du sens, faire des ateliers ».
- Entamer une réflexion sur les friches comme potentiel nouveau lieu d'habitat et/ou d'urbanisation.
- Mettre des gardes champêtres à la place des policiers.

Résultat du vote :

Pour : 98 %
Contre : 2 %
Abstention : 0 %



F.2 – Les espaces naturels



En réponse à la question « D'ici 2030, pour atteindre l'objectif de 2050, quelle intensité de solutions fondées sur la nature souhaitez-vous mettre en œuvre dans les espaces naturels ? »

Résultat du vote :

Pour : 96 %
Contre : 4 %
Abstention : 0 %

La position du groupe se situe entre la sanctuarisation de la nature et la renaturation des espaces naturels.

Nous avons considéré qu'il ne fallait pas de sanctuarisation globale. Il faut garder des interventions ponctuelles sur les espaces naturels. Il faut garder les chemins de randonnée.

Nous n'avons pas les moyens nécessaires pour sanctuariser les espaces naturels. De plus, ces espaces naturels doivent être considérés en tenant compte des prévisions de pénurie de ressources futures.

49. Les actions prioritaires à mettre en œuvre pour les espaces naturels :

- Créer des corridors écologiques qui impacteront favorablement la faune et la flore.
- Interdire l'urbanisation des espaces naturels existants. Il s'agit donc de refuser les exceptions au statut de protection des zones protégées. Cela consiste à refuser les dispositifs de compensation. Cela existe toutefois à l'ONF avec les réserves biologiques intégrales.
- Replanter de façon à diversifier les espaces végétaux sur les zones de monoculture (intensive).
- Requalifier les « zones AU » (zones à urbaniser) en zone agricole ou zone naturelle (A ou N).
- Préserver les zones naturelles inondables, voir les agrandir, en désurbanisant des zones inhabitées ou agricoles peu productives.
- Gestion des forêts. Nous proposons un plan de gestion collective des forêts, de façon à mettre en commun des forêts privées, sur la base du volontariat.



F.3 - Les espaces agricoles



En réponse à la question « D'ici 2030, pour atteindre l'objectif de 2050, quelle intensité de solutions fondées sur la nature souhaitez-vous mettre en œuvre dans les espaces agricoles ? »

La position de notre groupe se situe entre renaturation et domestication de la nature en 2030 ; nous prévoyons une seconde position pour 2050 entre la sanctuarisation de la nature et la renaturation.

Nous pensons qu'il faut un équilibre entre l'humain et la nature. La sanctuarisation empêche de nourrir l'humain correctement. Nous pensons qu'il faut préserver une domestication de la nature pour répondre à une nécessité alimentaire qualitative.

De manière générale, il y a nécessité à protéger la nature. Pour se faire nous préconisons le retour des mares et des haies.

- Favoriser une agriculture à la fois saisonnière, vivrière et locale en direct au niveau du consommateur. (Permaculture, nourriture saine notamment dans les écoles...) Nous demandons à la métropole de favoriser le passage en bio par différents moyens.
- Privilégier/ (Faire de) l'agroécologie et (de) l'agriculture biologique.

Résultat du vote :

Pour : 98 %

Contre : 0 %

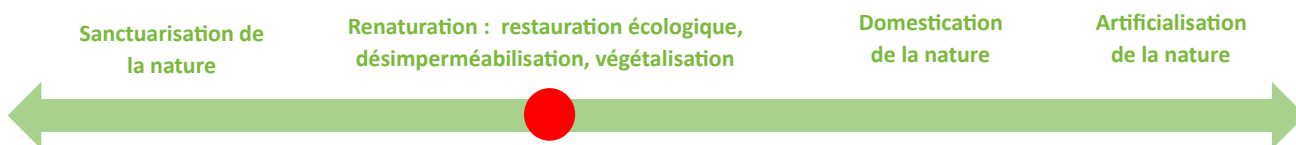
Abstention : 2 %

50. Les actions prioritaires à mettre en œuvre dans les espaces agricoles :

- Assurer un retour de l'équilibre des sols et généraliser l'implantation des haies vives en milieu rural sur tous les bords de voies publiques (voir dans l'espace agricole). Nous pensons qu'il faut planter des mares et conserver les milieux naturels.
- Créer des corridors écologiques qui impacteront favorablement la faune et la flore. Favoriser les opérations de restauration des continuités écologiques.
- Retrouver une interaction entre les espèces, élément essentiel dans l'équilibre des écosystèmes. Protéger l'ensemble des arbres, les haies, les rives de la Seine et des rivières, etc.
- Rendre inconstructibles les zones agricoles et naturelles et ne pas les faire évoluer. Stopper la création d'équipements, d'habitat, de nouvelles zones économiques ou commerciales en extension urbaine. Rendre inconstructible toutes les zones humides, les zones autour des mares. Protéger les vergers, les parcs et les rendre inconstructibles.



F.4 - Les espaces périurbains



En réponse à la question « D'ici 2030, pour atteindre l'objectif de 2050, quelle intensité de solutions fondées sur la nature souhaitez-vous mettre en œuvre dans les espaces périurbains ? »

Notre position se situe sur la renaturation des espaces périurbains (restauration écologique, désimperméabilisation, végétalisation).

Nous considérons qu'il faut réharmoniser les relations entre l'humain et la nature. De même, il faut créer des connexions entre les espaces urbains, périurbains et ruraux.

Il y a un besoin de rendre les entrées de villes plus agréables. Nous considérons que cela constitue un critère qui favorisera l'acceptabilité de la renaturation des espaces périurbains.

51. Les actions prioritaires à mettre en œuvre dans les espaces périurbains :

- Créer des corridors écologiques qui impacteront favorablement la faune et la flore, y compris dans des zones plus petites. Favoriser les opérations de restauration des continuités écologiques
- Mettre à disposition des locaux par les municipalités et travailler avec les associations. Faire des marchés locaux, rendre plus accessible les fermes. Ralentir la croissance des zones commerciales. Revenir à la création de lieux de convivialité et d'échange : marchés, distributeurs de légumes.
- Rendre inconstructible toutes les zones humides, les zones autour des mares. A condition de faire attention à l'aménagement et à l'entretien de ces zones, cela rendra les lieux plus attractifs pour les citoyens.
- Assurer une présence d'îlots de fraîcheur.
- Imposer des arbres et des haies d'espèces endémiques dans les jardins des espaces pavillonnaires et les parkings d'entreprises. De manière générale, interdire les zones artificielles.

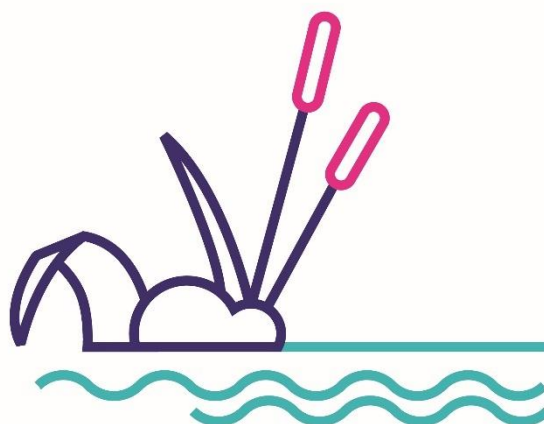
- Faire un suivi citoyen de la réglementation. Faire un groupe citoyen qui conseille sur les mesures que la Métropole doit prendre.

Il y a débat entre nous au moment du partage des groupes sur le fait de restreindre l'artificialisation ou d'inciter à la renaturation. En effet la restriction peut avoir des effets collatéraux par exemple, une interdiction des haies de thuyas risquerait de générer des clôtures métalliques : faut-il donc plutôt interdire ou inciter ?

Nous pensons que la restriction est tolérable dans certaines conditions, par exemple sur les nouvelles constructions. Nous pensons également qu'il faut mettre en place des aides pour accompagner à la réalisation des objectifs. Nous pensons enfin qu'il faut à minima informer, expliquer, vulgariser les raisons pour lesquelles il est préférable de faire des haies vives plutôt que des haies de thuyas par exemple.

Résultat du vote :

Pour : 100 %
Contre : 0 %
Abstention : 0 %



F.5 - Les espaces urbains denses



En réponse à la question « D'ici 2030, pour atteindre l'objectif de 2050, quelle intensité de solutions fondées sur la nature souhaitez-vous mettre en œuvre dans les espaces urbains denses ? »

Notre position se situe entre la renaturation et la domestication de la nature.

Toutefois selon les usages et contraintes liées au centre-ville, il faut à la fois de la sanctuarisation, de la renaturation et de la domestication de la nature.

Sur les espaces très utilisés (places commerçantes zones artificielle) nous recommandons de mettre des arches végétalisées pour ombrager.

Sur les espaces moins utilisés parce que moins accessibles comme les toits ou les murs. Nous recommandons une renaturation telle que la végétalisation des toits, des murs, la présence de potagers.

Enfin sur les zones pas du tout utilisées (zones libérées : par exemple un petit espace public très peu passant) Nous recommandons la renaturation à travers la désimperméabilisation des sols.

52. Les actions prioritaires à mettre en œuvre dans les espaces urbains denses :

- Réintroduire la nature en ville.
- Donner de la fraîcheur aux espaces. Assurer une présence d'îlots de fraîcheur.
- Faire cohabiter la nature avec les mobilités, avec les bâtiments, etc. Cette action va de pair avec la première action prioritaire ci-dessus.
- Préserver l'existant avant de faire des nouvelles initiatives. Déminéraliser tous les pieds d'arbre et protéger strictement leur zone sensible (1,5m de rayon autour du tronc).
- Pratiquer la gestion différenciée, dans toutes les communes, comme à la métropole.
- « Essaimer les pratiques » écologiques.

Une question s'est posée au moment du partage des travaux entre groupes : « Comment la

Métropole pourrait-elle influencer les décisions dans les mairies concernant les meilleures pratiques ? »

Plusieurs autres sujets, actions et questions ont été évoqués :

- Faire de la médiation auprès de la population à propos des recommandations prises au sein de la session, de sorte à anticiper les réactions.
- Réintroduire des essences, des espèces endémiques.
- Parler de la Seine et des marais qui sont des éléments structurants du territoire.
- Travailler la biodiversité.
- Parler des pesticides.
- Parler de l'agriculture urbaine et de son rôle au sein de la ville, notamment au niveau de la circularité des biodéchets.
- Au niveau de l'agriculture, est-ce qu'on considère la pollution de nos terres comme un risque industriel ou chimique ?
- L'agriculture intensive est-elle un risque industriel ?

Résultat du vote :

Pour : 94 %
Contre : 2 %
Abstention : 4 %



III. L'ATTRACTIVITE, LA SOBRIETE ET LA PRODUCTION D'ENERGIE

Dans cette partie, on retrouvera le résultat des travaux de la convention citoyenne sur trois thématiques qui ont été, comme les précédentes, abordées sous la forme de dilemmes :

- L'attractivité : une politique d'attractivité responsable et exigeante ou compétitive et de croissance
- La sobriété énergétique : entre incitation et obligation
- La production d'énergie : mise en œuvre de projets qui concentrent les installations développées par des acteurs spécialisés VS des projets qui favorisent des installations diffuses sur l'ensemble du territoire et développées par tous types d'acteurs

Les membres de la Convention ont été invités à :

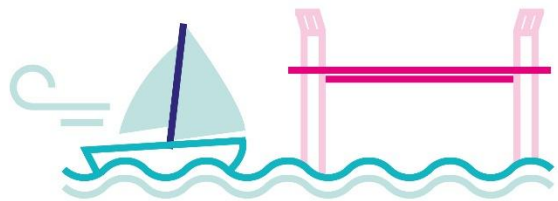
- Identifier et argumenter leur positionnement face au dilemme principal de la thématique.
- Identifier des actions prioritaires à mettre en œuvre en cohérence avec ce positionnement.

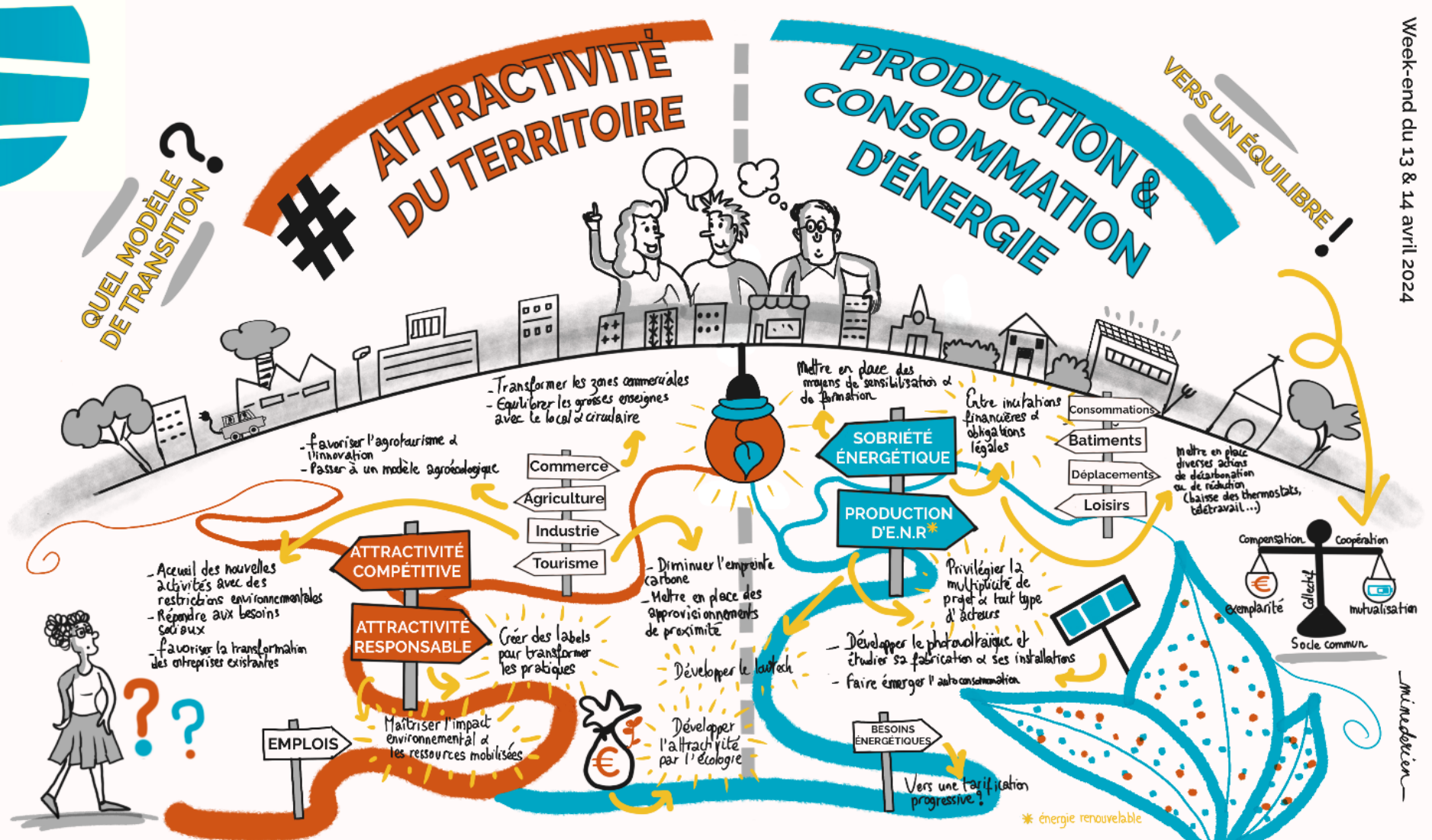
G. L'ATTRACTIVITE

Le groupe qui a travaillé sur l'attractivité devait répondre à la question suivante : D'ici 2030, pour atteindre l'objectif de 2050, quel type d'attractivité souhaite-t-on voir se développer dans la Métropole : une attractivité responsable ou une attractivité compétitive ?

L'attractivité a été abordée à propos des quatre types d'activité suivants :

- Les Commerces /consommation de biens
- L'agriculture
- Le tourisme
- L'industrie





G.1 - Les commerces / la consommation de biens :

Politique d'attractivité
responsable / exigeante

Politique d'attractivité de
compétitivité/croissance

En réponse à la question « D'ici 2030, pour atteindre l'objectif de 2050, quel type d'attractivité souhaite-t-on voir se développer dans la métropole : une attractivité responsable ou une attractivité compétitive ? », le groupe se positionne plutôt en faveur d'une politique d'attractivité responsable et exigeante.

Nous estimons, en effet, qu'il faut transformer les zones commerciales existantes en renforçant les plans de transformation de ces zones et en apportant des aides financières. Nous souhaitons également éviter ou rendre plus vertueuse la publicité, notamment pour contrecarrer la publicité de masse afin de laisser une chance aux petits commerçants. Enfin, nous voulons équilibrer les grosses enseignes avec le commerce local et circulaire.

53. Les actions ou recommandations prioritaires pour les commerces / consommation de biens :

- Favoriser l'approvisionnement local. Inciter à des achats locaux par l'introduction d'une monnaie locale et/ou de chèques consommation.
- Favoriser l'économie circulaire (notamment le réemploi et le recyclage), favoriser l'écologie industrielle territoriale. Systématiser la proposition de produits reconditionnés lors d'un achat.
- Sensibiliser et former les commerçants locaux au commerce digital. Inciter les commerçants locaux à accompagner leurs clients pour faire des commandes en ligne, organiser des systèmes de « tournée de livraison ».
- Accompagner la mutation des commerces par la préemption (baux commerciaux, locaux) pour pérenniser la présence de commerces essentiels et de réemploi (en lieu et place des boutiques répétitives types banques, opticiens, agences immobilières, etc.)

- Labelliser les zones commerciales d'importance régionale écoresponsables afin de les remodeler et ne plus aménager de nouvelles zones commerciales régionales. Limiter les émissions de gaz à effet de serre ainsi que la consommation en général, rationaliser les parkings au sol, végétaliser les espaces. Créer dans le label des zones types qui imposent un quota de commerces de seconde main lors d'installation de nouveaux commerçants.

En effet, une partie des participants s'est demandé si la mise en place de la monnaie locale et de chèques consommation permettrait réellement de consommer plus dans des commerces locaux. L'argument en leur faveur se fonde, par exemple, sur la différence entre les tickets restaurants et les chèques consommation : les chèques consommation ne ciblent que les commerces les plus vertueux, tandis que les tickets restaurants sont destinés à tous les secteurs très commerciaux. Il est noté que la monnaie locale est déjà utilisée ailleurs et fonctionne parfaitement.

Résultat du vote :

Pour : 92 %

Contre : 8 %

Abstention : 0



G.2 - L'agriculture

Politique d'attractivité
responsable /exigeante

Politique d'attractivité de
compétitivité/croissance

En réponse à la question « D'ici 2030, pour atteindre l'objectif de 2050, quel type d'attractivité souhaite-t-on voir se développer dans la métropole : une attractivité responsable ou une attractivité compétitive ? », le groupe se positionne plutôt en faveur d'une politique d'attractivité responsable et exigeante.

Nous voulons favoriser les offres touristiques culturelles et en relation avec la nature telle que l'agro tourisme tout en maintenant l'innovation et en permettant une évolution progressive des filières existantes vers un modèle plus responsable. L'objectif est de passer d'un modèle productiviste à un modèle d'agroécologie, plus résilient qui travaille avec le sol et avec la biodiversité, ce qui implique un peu moins de rendements. Nous considérons que l'autonomie alimentaire n'est pas possible sur notre territoire car il faudrait 133°000°ha pour être autonome (or, on ne dispose aujourd'hui que de 16 000 ha de SAU - le groupe s'est servi d'une application nommée « PARCEL » pour débattre et se renseigner sur la capacité d'autonomie alimentaire).

54. Les actions ou recommandations prioritaires pour l'agriculture :

- Favoriser les débouchés locaux au niveau des collectivités locales, des cantines, de l'éducation à l'alimentation, de l'agrotourisme. Structuration des débouchés, restauration collective, commerce de bouche.
- Accompagner le changement des pratiques agricoles : développer le bio au maximum avec plus de pratiques responsables afin de préserver l'eau et la santé. Cela nécessite de réunir des conditions de réussite précises telles que des moyens financiers pour l'achat de matériel et le financement de la prise de risque du passage au bio. En effet, pour devenir agriculteur bio il faut environs trois ans, il faut ainsi financer cette prise de risques, accompagner les nouveaux agriculteurs. De même, il faut développer la formation initiale et la formation continue des agriculteurs.

Enfin, nous considérons qu'il faut favoriser la formation à des pratiques non intensives dans les centres de formation installés sur le territoire de la MRN.

- Soutenir le maintien ou le développement des filières (volaille, maraichage par la création d'une ceinture maraîchère, arboriculture, légumineuses). Valoriser et donner de la visibilité à ces filières notamment avec des unités de transformation. Maintenir le zonage en A dans le PLU (passer de AU à A – de « à urbaniser » à « agricole ») pour garder des parcelles agricoles. Mobiliser l'achat public ou privé pour structurer les débouchés.
- Accompagner l'émergence d'activités et de jeunes entreprises afin de renforcer l'installation de nouvelles générations d'agriculteurs, notamment en facilitant la production et en améliorant les conditions de travail (soulager la pénibilité). Travailler sur des innovations vertes (sobres).
- Conditionner les aides aux exploitations agricoles en fonction des performances environnementales et définir des critères d'évaluation pour faire évoluer le financement en fonction de la performance.
- Promouvoir la sécurité sociale de l'alimentation.
- Promouvoir une gestion circulaire des biodéchets à l'échelle de la Métropole (a minima).
- Animer un observatoire agricole pour renforcer la mise en œuvre du droit de préemption.
- Développer les projets en cours de la Métropole : « La ceinture verte » (fermes clés en mains et sélection de candidats pour favoriser l'installation de petites fermes à destination de personnes issues ou non du milieu agricole) et le projet de « conserverie » qui transforme les pics de production estivaux en conserves utilisées l'hiver.

Résultat du vote :

Pour : 90 % Contre : 8 % Abstention : 2 %



G.3 - Le tourisme :

Politique d'attractivité
responsable /exigeante

Politique d'attractivité de
compétitivité/croissance

En réponse à la question « D'ici 2030, pour atteindre l'objectif de 2050, quel type d'attractivité souhaite-t-on voir se développer dans la métropole : une attractivité responsable ou une attractivité compétitive ? », le groupe se positionne plutôt en faveur d'une politique d'attractivité responsable et exigeante.

Nous avons d'abord souhaité nous accorder sur une définition commune du « tourisme ». Selon l'organisation internationale du tourisme, les touristes sont des « personnes qui se rendent en dehors de leur zone habituelle de vie ». Nous souhaitons diminuer l'empreinte carbone du tourisme, car venir sur le territoire et se déplacer au sein du territoire est particulièrement polluant, il faut donc être avant tout vigilant sur le transport. Nous souhaitons favoriser des modes de déplacement vertueux (tels que le vélo, le train, le bus et le métro). Nous souhaitons la mise en place d'approvisionnements de proximité pour tous les acteurs du tourisme et favoriser les offres touristiques culturelles et en relation avec la nature (agro-tourisme).

Par ailleurs, certains ont souligné un atout favorable à la Métropole de Rouen : sa position géographique. En effet Rouen n'est pas loin de la capitale Paris, ni de Londres, ce qui « aurait pu être d'avantage discuté ».

55. Les actions ou recommandations prioritaires pour le tourisme :

- Favoriser l'approvisionnement local et les relations B to B entre entreprises du territoire (sous-traitants, fournisseurs, services) ainsi que tous les acteurs du tourisme. En effet, nous avons évoqué le cas du tourisme fluvial et son aberration : « les groupes de touristes qui arrivent à Rouen font livrer leurs repas depuis chez eux (à l'étranger) par camion. »

- Offrir des conditions d'accessibilité performantes : projet de nouvelle gare, ligne nouvelle Paris Normandie.
- Promouvoir les déplacements touristiques à faible impact environnemental (train, vélo, bus) et faciliter l'intermodalité.
- Développer une offre touristique « nature » aux portes des villes et renforcer l'offre d'hébergement de plein air. Mettre en tourisme et en réseaux les savoir-faire agricoles, développer l'agro-tourisme.
- Favoriser les coopérations touristiques (Parc naturel, Boucles de Seine, Axe Seine).
- Promouvoir le patrimoine culturel et le tourisme culturel (les expositions au musée des Beaux-Arts par exemple).
- Créer un label : « La MRN Tourisme responsable » avec une réglementation qui vise à préserver le bien être des habitants et une dimension « inclusion » sur les questions de handicap. Nous avons en effet évoqué la plateforme Airbnb qui a tendance à dénaturer les centres-villes en les transformant en « ville artificielle » et en rendant la vie plus difficile aux habitants.
- Prendre en compte les personnes en situation de handicap dans les aménagements touristiques.
- Prendre en compte la totalité des institutions culturelles publiques et privées, petites et grandes, du territoire de la MRN.

Résultat du vote :

Pour : 94 %
Contre : 2 %
Abstention : 4 %

G.4 - L'industrie (souveraineté industrielle) et tertiaire :

Politique d'attractivité responsable /exigeante

Politique d'attractivité de compétitivité/croissance

En réponse à la question « D'ici 2030, pour atteindre l'objectif de 2050, quel type d'attractivité souhaite-t-on voir se développer dans la métropole : une attractivité responsable ou une attractivité compétitive ? », le groupe a s'est posé beaucoup de questions et a constaté des désaccords ; cela explique la position de deux gommettes bleues sur le curseur. L'une plutôt en faveur d'une politique d'attractivité responsable et exigeante. L'autre, un peu plus proche d'une politique d'attractivité de compétitivité et de croissance. Les positions s'expliquent par les arguments suivants :

- L'accueil d'activités nouvelles doit répondre aux critères de la vision pour 2050 qui permet une décarbonation maximale et une limitation maximale de la pollution (de l'air, de l'eau, etc.) des activités industrielles.
- Il est nécessaire de répondre aux besoins sociaux de création d'emplois et de qualité du cadre de vie tout en restant sur une politique d'attractivité responsable/exigeante.
- Il faut favoriser la transformation des entreprises existantes afin qu'elles décarbonent leurs activités et qu'elles polluent moins.

(réseaux de chaleur, récupération chaleur fatale).

- Aider les activités à forte intensité de capital à s'adapter aux enjeux climatiques.
- Favoriser prioritairement l'implantation ou le développement d'entreprises créatrices d'emplois.
- Eco-conditionner les aides aux entreprises (notamment les investissements immobiliers)
- Attirer de nouveaux acteurs économiques en favorisant le développement de l'industrie verte.

La définition, par la Métropole, d'objectifs précis permettra d'attirer d'avantage d'entreprises vertueuses si elle se définit en tant que telle et met en avant des objectifs de développement compatibles avec la transition écologique et sociale. De fait, les entreprises qui s'installeront dans le futur sur ce territoire devront se conformer à la réglementation en vigueur.

Résultat du vote :

Pour : 83 %

Contre : 6 %

Abstention : 11 %

56. Les actions ou recommandations prioritaires pour l'industrie (souveraineté industrielle) et tertiaire :

- Accompagner l'émergence d'activités et de jeunes entreprises (incubateurs, pépinières...) qui correspondent aux engagements de la MRN.
- Favoriser l'approvisionnement local et les relations B to B entre entreprises du territoires (sous-traitant, fournisseur, service...)
- Favoriser l'économie circulaire (réemploi, recyclage) et l'écologie industrielle territoriale

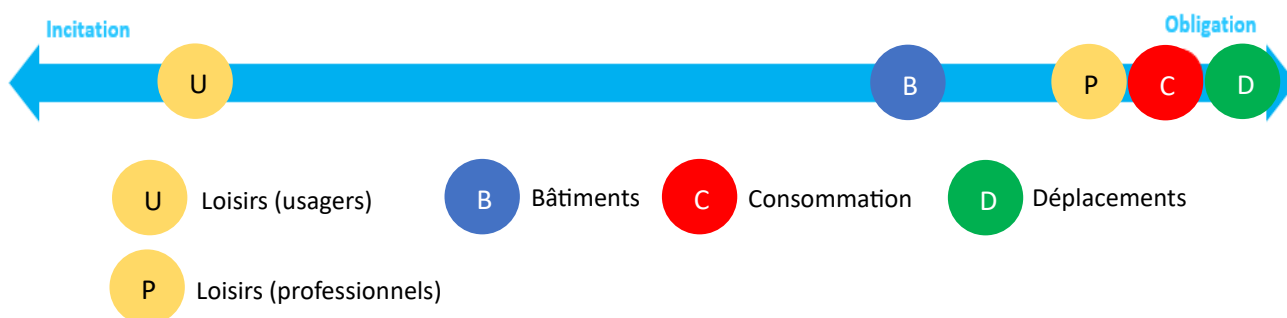
H. LA SOBRIETE ENERGETIQUE

Le groupe travaillant sur la sobriété devait répondre à la question suivante : **D'ici 2030, pour atteindre l'objectif de 2050, comment accompagner les changements pour plus de sobriété énergétique ? en incitant ou en obligeant ?**

La sobriété énergétique a été abordée selon quatre types d'activité :

- Les loisirs
- Les déplacements
- Les bâtiments
- Les consommations

H.1 - Position à l'échelle de la métropole



De manière générale, quelles que soient les activités, nous considérons que la Métropole et ses élus doivent se montrer exemplaires en matière de sobriété énergétique. Notamment en isolant ses bâtiments publics, en installant des panneaux solaires et en développant le télétravail pour les agents, etc.

Également, la Métropole Rouen Normandie doit se doter de politiques publiques permettant à toutes les parties prenantes du territoire de se saisir du sujet, de diminuer leur consommation d'énergie ; elle doit aussi communiquer sur ce qui existe pour aider à atteindre la sobriété.

Les participants estiment qu'il faut passer par la mise en place d'actions obligatoires pour atteindre la sobriété énergétique sur le territoire. Il est également estimé que des incitations financières doivent être mises en place ainsi que la mise à disposition des citoyens de moyens conséquents qui inciteront à la sobriété.



Résultat du vote :

Pour : 79 %
Contre : 13 %
Abstention : 8 %

H.2 - Les loisirs

En réponse à la question « D'ici 2030, pour atteindre l'objectif de 2050, comment accompagner les changements pour plus de

sobriété énergétique ? en incitant ou en obligeant ? » ; le groupe distingue les usagers (U) et professionnels (P) y compris les Collectivités. Il estime que les usages sont en réaction de ce que les professionnels peuvent mettre en place pour permettre des loisirs peu énergivores.



57. Les actions prioritaires à mettre en œuvre pour inciter les usagers :

- Inciter à la marche, au vélo et à l'utilisation des transports en commun.
- Former le personnel à l'utilisation efficace de l'énergie.

Résultat du vote :

Pour : 94 %
Contre : 6 %
Abstention : 0 %

58. Les actions prioritaires à mettre en œuvre pour obliger les professionnels :

- Baisser la température de l'eau des piscines collectives, réduire le débit des pompes de filtration la nuit, réduire le débit de la centrale de traitement d'air du hall la nuit.
- Baisser la température dans les bâtiments culturels.
- Imposer l'organisation des covoiturages pour les événements culturels de grande ampleur (seuil à déterminer : >2000 personnes ?).
- Mettre en place des navettes type « blablacar de la culture et du sport ».
- Imposer de sécuriser et organiser les retours des grands événements, pour les femmes, notamment dans les quartiers où la lumière est éteinte la nuit.
- Obliger au tourisme durable en faisant signer une charte d'engagement pour les grands événements (imposer aux grands événements la sobriété énergétique).

Il serait utile, pour limiter les déplacements vers les loisirs, de généraliser une offre de proximité en incitant les clubs et les associations à s'implanter sur le territoire de façon plus large. La notion « d'archipel » est ainsi évoquée comme solution possible et nouveau modèle urbain. Le prochain plan de mobilité doit permettre d'organiser les déplacements de proximité (pour les clubs sportifs par exemple)



H.3 - Les déplacements

Le groupe part du postulat que l'offre de mobilité existe. Si l'offre existe, on recourt à l'obligation (D1).

Si toutefois l'offre n'existe pas de façon suffisante, on ne recourt qu'à l'incitation (D2). Concernant le privé/les entreprises, on impose aussi (D3).



De manière générale, nous sommes convaincus que les usagers (et autres) se déplaceront plus sobrement s'ils disposent de mobilités qui leur permettent de laisser les voitures au garage.

59. Les actions prioritaires à mettre en œuvre :

- Diminuer les déplacements, motorisés (moteur thermique) en organisant les transports permettant d'améliorer le maillage (Habitation, commerces, loisirs, entreprises).
- Obliger la création d'une offre incitative de déplacements sobres) : par exemple des pédibus organisés par la mairie. Cela ne doit pas avoir d'impact sur l'aménagement des espaces publics aux différents modes de déplacements des piétons (enfants, personnes en situation de handicap).
- Mettre en place du télétravail : distinguer public et privé, généraliser dans le public (obliger quand cela est possible quelques jours par semaine) et inciter dans le privé pour les entreprises de service avec validation/accord de la médecine du travail.
- Obliger la création d'un pôle organisant le déplacement des salariés par les entreprises.
- Transformer la prime de transport en prime domicile pour les salariés voulant et pouvant se rapprocher de leur lieu de travail pour agir sur leur déplacement maison/travail.
- Penser et/ou améliorer des nouvelles offres de transport (rail, fluvial, le téléphérique...) avec des meilleures fréquences et des amplitudes horaires.

Il est aussi proposé d'ouvrir plus d'espaces de coworking pour permettre la sociabilisation entre les travailleurs sans pour autant imposer des déplacements longue distance.

Résultat du vote :

Pour : 81 %
Contre : 15 %
Abstention : 4 %



H.4 - Les bâtiments

Incitation

Obligation

Le groupe distingue les habitats individuels, collectifs, logements sociaux puis privés et publics.

Il estime qu'il faut appliquer les mêmes normes au public et au privé.

De manière générale, nous estimons que toute nouvelle construction doit bénéficier des normes les plus efficaces pour l'efficacité énergétique et la protection contre la chaleur. Il est donc nécessaire d'adapter les plans aux normes en vigueur au moment de la construction et non lors du dépôt de permis de construire. Cela garantira la prise en compte des derniers progrès techniques. Cette règle doit s'appliquer à n'importe quel projet de bâti.

Une forte incitation, avec subvention (restaurer la prime Rénov') doit être mise en place pour la rénovation de l'existant, public et privé, sur tout le territoire. La Métropole doit accompagner, conseiller via la mise en contact d'entreprises qualifiées ce qui accélèrera la massification des rénovations. Nous pensons qu'il faut simplifier l'accès aux aides, élargir les critères d'éligibilités et densifier la communication sur les champs du possible de la rénovation.

Des normes géographiques doivent être établies pour chaque type de bâtiment en termes d'isolation. (En fonction de l'exposition au soleil, de l'orientation, de l'altitude, de l'exposition au vent...)

La Métropole doit valider toutes les nouvelles constructions !

60. Les actions prioritaires à mettre en œuvre :

- Favoriser la récupération de chaleur fatale liée à l'industrie.
- Inciter à respecter la consigne de chauffage des logements et bureaux à 19°C et effectuer un contrôle des dispositifs.
- Former et sensibiliser l'ensemble des citoyens à la sobriété énergétique. (Au sein des foyers et à l'école) - [Débat sur l'utilité de la sensibilisation : il ne suffit pas d'être sensibilisé

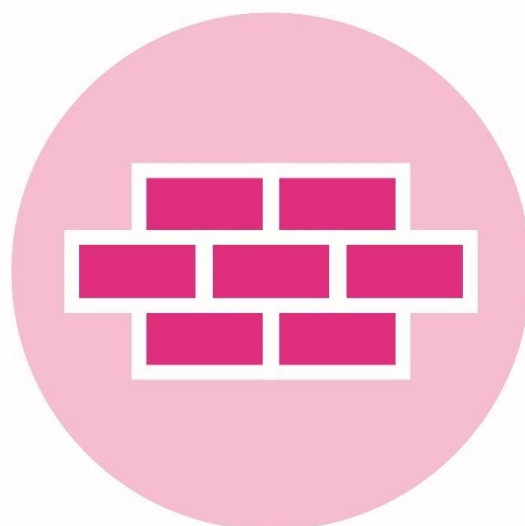
pour adapter son comportement : « impliquer les citoyens plutôt que se contenter de les sensibiliser ? »

- Former et sensibiliser le personnel des entreprises privées et de la fonction publique à l'utilisation efficace de l'énergie et à l'importance de la sobriété énergétique.
- Obliger à réduire l'éclairage des parkings en généralisant les détecteurs de présence.
- Contraindre l'arrêt nocturne des éclairages extérieurs des bâtiments et éclairage public en y intégrant des détecteurs de présence. [Il y a un débat sur le sentiment d'insécurité, et la nécessité de conserver également des veilleuses allumées en permanence]
- Inciter les grands événements à la sobriété énergétique

Le sujet de la limitation de la température du chauffage dans les logements a été évoqué. En majorité, les participants sont plutôt d'accords pour interdire de monter la température au-dessus d'un seuil, cependant il faut adapter cette mesure en prenant en compte les cas particuliers.

Résultat du vote :

Pour : 92 %
Contre : 6 %
Abstention : 2 %





H.5 - Les consommations

Le groupe a tenu à rappeler que la principale consommation pour un foyer familial est le chauffage (15 000 kWh), puis l'eau chaude (5 000 kWh), puis l'électricité (3 000 kWh). Ce groupe a ciblé des actions qui devraient être mises en place de manière obligatoires ou incitatives.

Si les politiques souhaitent que les citoyens soient plus sobres dans leur manière de consommer de l'énergie, nous souhaitons également rappeler qu'il est urgent de :

- Développer des pistes cyclables massivement et de manière prioritaire (réduire le stationnement de surface peut garantir la diminution de l'usage de la voiture).
- D'expérimenter les pistes dédiées au covoiturage.
- Renforcer les contrôles.
- D'obliger l'extinction des vitrines des commerces lorsqu'ils sont fermés.
- Interdire les panneaux lumineux (sas de chaleur...).
- Être exigeant sur la qualité des bâtiments.
- De penser une politique du dernier km : Créer des entrepôts logistiques en ville/dans l'ensemble des communes de la métropole lorsque cela est possible avec vélos-cargos/rails pour acheminer sur le dernier km (éviter qu'il y ait trop de poids-lourds en ville) – étude à réaliser.

61. Les actions prioritaires et obligatoires à mettre en œuvre :

- Former dès le plus jeune âge à ce que représentent les consommations courantes en coût énergétique.
- Régler des thermostats lors du contrôle annuel (chaudières et climatisations) [Débat : la fragilité des habitants devra être prise en compte].

- Obliger à l'installation de thermostats distincts dans les différentes pièces des logements pour régler plus finement la température.
- Obliger les constructeurs à baisser d'un ou deux degrés la température maximale des chaudières et des cumulus, ainsi que la température des équipements électro-ménagers.
- Imposer les ballons d'eau chaude solaires.
- Revoir la TVA sur le gasoil (bateaux de croisière) qui crée des arbitrages en défaveur de l'électricité.
- Installer des détecteurs automatiques de présence pour les éclairages des lieux publics de façon systématique.
- Contrôler la température maximale dans les piscines et salles de sport.
- Mettre en place une tarification progressive du kWh en fonction de la consommation – en tenant compte de la classe énergétique des logements.

62. Les actions prioritaires et incitatives à mettre en œuvre :

- Inciter à baisser la température du chauffage dans les habitations.
- Mettre en place une tarification solidaire qui inciterait à mieux et moins consommer (mais qui tient compte du nombre de personnes dans le foyer).
- Inciter au télétravail, étendre le droit au télétravail, organiser le télétravail (alternance entre services), permet de baisser les consommations et diminuer les surfaces des bureaux.

Résultat du vote :

Pour : 83 %
Contre : 9 %
Abstention : 8 %

I. LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le groupe travaillant sur la production d'énergies renouvelables devait répondre à la question suivante : En tenant compte de la sobriété et des objectifs 100% ENR, quel modèle de développement des énergies renouvelables valoriser ?

Deux situations ont été étudiées (le photovoltaïque et les énergies renouvelables innovantes) dans lesquelles les participants devaient se positionner entre les deux termes du dilemme suivant :

- Des projets qui concentrent les installations développées par des acteurs spécialisés OU
- Des projets qui favorisent des installations diffuses sur l'ensemble du territoire développées par tous types d'acteurs.

I.1 - Position pour l'ensemble de la métropole

Nous considérons qu'il faut réaffirmer la sobriété et l'efficacité avant de produire des énergies renouvelables. Pour ce qu'il faudra produire, **notre position pour l'ensemble de la Métropole se situe en faveur des projets de production d'ENR diffus qui donnent la place à l'initiative d'une multitude et une diversité d'acteurs.**

La sobriété et la coopération qui mettent en valeur les projets collectifs, sont les deux piliers de la stratégie à déployer ; cela évite notamment de consommer trop de foncier et de porter atteinte à la biodiversité. On doit trouver des mix de solutions

adaptées aux différents types de territoires et d'usages (le chauffage au bois en milieu plus rural, le réseau de chaleur en milieu plus urbain).

Nous pensons par ailleurs qu'il faut :

- Intégrer les ENR dans les projets d'urbanisme.
- Développer une véritable culture de l'énergie qui apporte de la connaissance, incite à la sobriété, permet de bien connaître les aides. Tout cela permettra de faire diminuer nos besoins d'énergie, donc d'être plus sobres.
- Soutenir la recherche et le développement, notamment au sein de technopoles (comme le Madrillet) qui rapprochent la recherche et les entreprises innovantes (énergies de rupture) ;
- Soutenir le développement d'une filière et de la formation.
- Il faut empêcher de développer les énergies renouvelables dans les forêts : les ENR ne doivent pas se développer au détriment de la biodiversité.
- Optimiser (rendre plus productives) les installations et diversifier toutes les sources d'énergie (en s'adaptant aux différentes situations et territoires). Certaines énergies sont en effet difficiles à mettre en place en petites unités avec des petites entreprises : un méthaniseur, un réseau de chaleur... ne fonctionnent pas à petite échelle.
- L'utilisation des ENR et notamment du bois, doit s'accompagner d'une gestion écologique des ressources (par exemple ne pas faire de coupes rases).
- L'exigence écologique pourrait être un point d'attractivité du territoire

Résultat du vote :

Pour : 90 %
Contre : 6 %
Abstention : 4 %

Des projets qui concentrent les installations développées par des acteurs spécialisés

Des projets qui favorisent des installations diffuses sur l'ensemble du territoire développées par tous types d'acteurs



I.2 – Le photovoltaïque



En réponse à la question « En tenant compte de la sobriété et des objectifs 100% ENR, quel modèle de développement du photovoltaïque valoriser ? », la position du groupe se situe pour la valorisation des projets qui favorisent des installations diffuses sur l'ensemble du territoire, développées par tous types d'acteurs.

Des prérequis pour faire du photovoltaïque sont posés :

- On a réduit nos consommations.
- On assemble et on relance la fabrication des panneaux en France ou en Europe et avec une énergie décarbonée.
- On optimise l'utilisation des matières premières dans le processus de fabrication des panneaux.
- On pense à l'entretien des panneaux et à leur recyclage en fin de vie.

Plusieurs positions de principe sont aussi précisées :

- On veut privilégier un système avec des petits acteurs et éviter les grands champs solaires à impact, mais on ne souhaite pas empêcher des projets plus importants comme les ombrières qui permettraient de produire de l'électricité dont on a besoin en quantité.
- Les grands projets pourraient donc être réalisés à condition que ce soit sur les espaces qui n'ont pas de qualité architecturale, dans des espaces déjà urbanisés et sans porter atteinte à la biodiversité et aux paysages.
- La priorité est d'installer les projets photovoltaïques sur les bâtiments et des infrastructures existantes. Cela permet de réduire au maximum l'impact foncier et de ne pas mobiliser les friches qui sont ciblées pour d'autres usages. Seules les friches polluées sur lesquelles on peut implanter des projets

photovoltaïques temporaires, pendant 20 ans, pourraient être déployés.

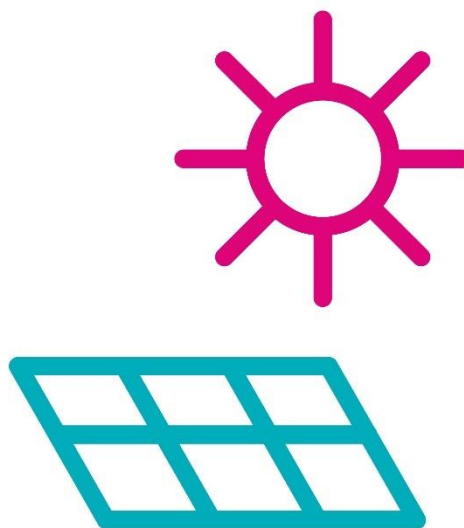
- Les terrains ciblés en priorité sont les linéaires comme les linéaires ferroviaires, les axes routiers (au-dessus des routes), les panneaux anti-bruit, les pistes cyclables (si elles ne peuvent pas être d'abord végétalisées), les zones commerciales (les grands entrepôts). On se pose la question d'installer des barges flottantes sur la Seine.
- Un débat porte sur des aides proposées par certains d'entre nous aux individus détenteurs de panneaux solaires, afin d'assurer leur entretien pendant la durée de vie des panneaux. Une partie du groupe se demande qui paye cet entretien : la collectivité ou d'autres acteurs. Certains pensent également qu'il faut que les particuliers prennent eux même en charge l'entretien des panneaux solaires individuels, comme on peut le faire pour sa chaudière.

63. Les actions prioritaires à mettre en œuvre pour développer le photovoltaïque :

- Obliger l'installation de panneaux solaires :
 - Sur les bâtiments patrimoniaux publics et privés lors de rénovations ou d'aménagements.
 - Sur les bâtiments types hangars / logistique.
 - Sur les bâtiments publics (même hors rénovation) : sur les écoles, lieux de cultes, gymnase, stade /Zenith...
- Faire émerger de l'autoconsommation individuelle à l'échelle des îlots pour évoluer vers de l'autoconsommation collective étendue (qui doit avant tout être l'objectif visé)
- Accompagner les collectivités souhaitant monter des projets ou en accueillir sur leur territoire.

- Améliorer l'intégration visuelle des panneaux aux bâtiments / aux paysages en étant attentif à la biodiversité : par exemple garder les haies si on met des clôtures avec panneaux.
- Accompagner l'obligation inscrite dans la loi Climat et Résilience de mettre en place du photovoltaïque pour les parkings et hangars, mais aussi en installer sur les bâtiments agricoles et les serres.
- Accompagner une filière de petits porteurs de projet au niveau régional (artisans, chantiers d'insertion, TPE).
- Communiquer et accompagner les acteurs notamment par la connaissance des moyens existants de financements avantageux, et accompagner / aider financièrement les particuliers à l'installation de panneaux.
- Développer le photovoltaïque dans les cimetières.
- Possibilité d'étudier l'agrivoltaïsme mais à condition de ne pas concurrencer l'agriculture, ni atteindre la biodiversité.

La question s'est posée de savoir s'il fallait anticiper un besoin de stockage du surplus d'électricité produite par des batteries ou si l'équilibrage par le réseau suffirait ? Le groupe ayant travaillé sur le sujet a considéré dans ses débats que l'équilibrage réseau suffirait, et qu'il faudrait éviter les installations de batteries qui sont des installations à risque. Pour certain, cela doit conduire à se poser la question de la souveraineté (en ce qui concerne les batteries), tout en anticipant les progrès qui seront faits dans ce domaine d'ici 2050.



Résultat du vote :

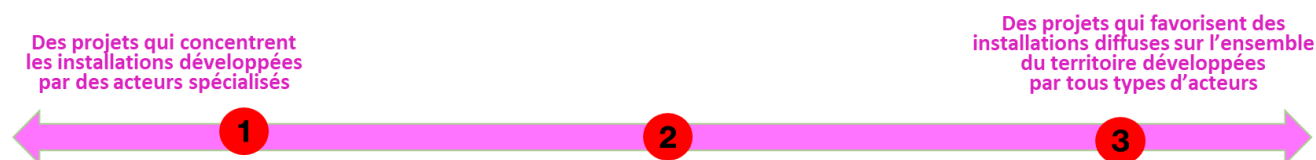
Pour : 83 %
 Contre : 9 %
 Abstention : 8 %

I.3 - Les EnR innovantes

Certaines technologies innovantes de production d'énergie existent : elles peuvent être déployées sur notre territoire. Elles doivent faire l'objet de recherches. Néanmoins dans une logique de

sobriété nous pensons qu'il faut mobiliser les innovations *low tech* avant les innovations *high tech*.

En fonction des types d'énergie innovantes nous pensons qu'il faut plus ou moins concentrer les projets et avoir recours à différents types d'acteurs.



Concernant les sources d'énergies qui font appel à la technologie :

1 Une technologie **high tech** : la Géothermie de grande profondeur (20 Km) par forage microonde devrait être déployée par des spécialistes et dans les territoires adaptés, en s'assurant qu'elle n'aura pas d'impact sur l'environnement.

2 Des technologies seraient à déployer de manière diffuse ou par tous les acteurs :

- Des technologies *low tech* :
 - Les bâtiments passifs.
 - Les puits canadiens (climatiseur naturel pour le froid ou le chaud).
- Des technologies *high tech* :
 - Les multi diodes à concentration.
 - La récupération de la chaleur des eaux grises pour produire l'eau chaude sanitaire (forme de pompe à chaleur) en maisons individuelles et collectives.
 - La production d'énergie thermique par frottement de la pluie sur les parois des tunnels.

3 En fonction des besoins et des opportunités de petits projets peuvent être déployés avec tous types d'acteurs :

- Des technologies *low tech* :
 - Les façades végétales et environnements arborés qui contribuent à la réduction des températures et isolation des bâtiments.
 - La récupération des eaux de pluie qui contribuent à la fraîcheur.
- Des technologies *high tech* :
 - Des micro-turbines en rivières qui fonctionnent comme des moulins.
 - De petites éoliennes verticales et individuelles.

Résultat du vote :

Pour : 81 %

Contre : 2 %

Abstention : 17 %

Annexes

I. Annexe 1 : Position non retenue sur les risques industriels à l'échelle de la Métropole

La position suivante, qui concerne les risques industriels à l'échelle de la Métropole, n'a pas obtenu 51% de vote « pour » lors de la dernière session de la Convention citoyenne



A la suite de nos travaux et échanges, nous estimons que la Métropole doit avoir la compétence de prendre des décisions sur l'implantation de nouveaux logements, activités économiques et services publics à proximité des sites industriels, en associant la population. Fort de son regroupement de 71 communes, les Elus doivent pouvoir discuter entre eux de l'implantation de nouvelles installations pouvant être construites près d'un site industriel à risque.

Par conséquent, nous considérons qu'il relève de la Métropole de renforcer la culture du risque (mémoire du risque via la transmission de la connaissance collective des catastrophes ou des aléas passés et sur la connaissance du risque via l'expérience ou par la transmission, l'information, la prévention, la sensibilisation).

Il est également important que la Métropole accélère la mise en place de formations et d'informations régulières sur la culture du risque, en y associant les citoyens, le personnel des services publics ainsi que les entreprises du territoire.

La Métropole doit s'assurer que le respect des nouvelles normes de constructions immobilières garantit la sécurité des résidents, des salariés, etc. en cas de catastrophe.

Enfin, une veille industrielle sur les nouvelles technologies doit être mise en place pour prévenir de potentiels risques (batterie de lithium).

Certains d'entre nous proposent une augmentation de la fiscalité pour les entreprises industrielles à risque implantées sur le territoire de la Métropole de Rouen Normandie (cette idée a suscité un débat au sein du groupe, certains d'entre nous estimant que cela augmente le risque que les entreprises aillent s'implanter ailleurs en France, voire à l'étranger, pour s'exempter des taxes).

Résultat du vote :

Pour : 49 %

Contre : 23 %

Abstention : 28 %

II. Annexe 2 : Les membres de la convention citoyenne des transitions

Ville	Prénom
Belbeuf	Xavier
Belbeuf	Maud
Bihorel	Aissata
Bihorel	Farida
Bihorel	Fatima
Bois-Guillaume	Philippe
Bois-Guillaume	Clémence
Bois-Guillaume	François
Bois-Guillaume	Marie
Bois-Guillaume	Saloa
Bonsecours	Joséphine
Caudebec-lès-Elbeuf	Nicolas
Darnétal	Ermine
Darnétal	Rose Annette
Darnétal	Taieb
Darnétal	Leïla
Darnétal	Lucie
Déville-lès-Rouen	Frédéric
Déville-lès-Rouen	Benoit
Déville-lès-Rouen	Eliott
Elbeuf	Jean
Elbeuf	Julien
Elbeuf	Guylaine
Elbeuf	Ghislaine
Esteville	David
Grand- Couronne	Anne
Houlme (Le)	Catherine
Houpeville	Zoé
Isneauville	Diane
Le Trait	Chioma
Malaunay	Dominique
Mesnil-Esnard (Le)	Régine
Mesnil-Esnard (Le)	Cyril
Mesnil-Esnard (Le)	Gérard
Mesnil-Esnard (Le)	Julie
Mesnil-Esnard (Le)	Hélène
Mont-Saint-Aignan	Bertrand
Mont-Saint-Aignan	Jean-François
Mont-Saint-Aignan	Gabriel
Mont-Saint-Aignan	Fanny
Mont-Saint-Aignan	Jean-François
Mont-Saint-Aignan	Victor
Moulineaux	Frédéric
Notre-Dame-de-Bondeville	Jean-Luc
Petit-Quevilly (Le)	Beatrice

Ville	Prénom
Petit-Quevilly (Le)	Alexandre
Petit-Quevilly (Le)	Steeffen
Petit-Quevilly (Le)	Romain
Rouen	Christine
Rouen	Patrice
Rouen	Rémi
Rouen	Christophe
Rouen	Romain
Rouen	Christophe
Rouen	Thibault
Rouen	Rémy
Rouen	Nicolas
Rouen	Kleber
Rouen	Serge
Rouen	Anaëlle
Rouen	Jean
Rouen	Valentin
Rouen	Elena
Rouen	Riwall
Rouen	Jérôme
Rouen	Marie-Amélie
Rouen	Catherine
Rouen	Héloïse
Rouen	Osia
Saint-Aubin-Celloville	Céline
Saint-Étienne-du-Rouvray	Geneviève
Saint-Étienne-du-Rouvray	Arthur
Saint-Jacques-sur-Darnétal	Mélanie
Saint-Jacques-sur-Darnétal	Ludovic
Saint-Léger-du-Bourg-denis	Nouha
Saint-Martin-du-Vivier	Julie
Saint-Martin-du-Vivier	Jean-Louis
Saint-Pierre-de-Varengeville	Simon
Saint-Pierre-de-Varengeville	Christian
Saint-Pierre-de-Varengeville	Thierry
Notteville-lès-Rouen	Dominique
Notteville-lès-Rouen	Reynald
Notteville-lès-Rouen	André
Notteville-lès-Rouen	Pierre RA
Notteville-lès-Rouen	Pierre RO
Notteville-lès-Rouen	Sandrine
Notteville-lès-Rouen	Marie
Trait (Le)	Sandrine
Ymare	Jean-Marc



III. Annexe 3 : Les intervenants auprès de la Convention citoyenne des transitions

Les intervenants et experts :

Samedi 16 septembre

Atelier inventons nos vies bas-carbone : Clément BRESCIANI, Alexia HAUVILLE-FERRANDO, Christel LEDUN, Claire PELLETIER, Lena TRUTT, Aude VAUDRY,

Samedi 14 octobre 2023

« Mieux connaître la Métropole et son territoire » :
Agnès GRANDOU, Responsable de projet COP21 locale et coordination de la transition écologique
Isadora GUERRA, Responsable du service participation citoyenne
Séverine LEMERCIER, Chargée d'études SCOT-AEC et Concertation

« Le changement climatique, une réalité sur la Métropole de Rouen et en Normandie »
Benoît LAIGNEL, Vice-Président Université Rouen Normandie, Président du GIEC de la Métropole, délégué du Ministère de l'ESR au GIEC international

« Les 4 scénarios de l'ADEME pour conduire la France vers la neutralité carbone en 2050 »
Raphaël GERSON, Conseiller scientifique auprès de la direction l'expertise, en charge des questions de sensibilisation et conseil auprès du directeur général de l'ADEME

Samedi 2 décembre 2023

« Les enjeux de l'aménagement du territoire »
Caroline ROUENNIER, Directrice générale de l'Agence d'urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine et Eure (AURBSE)

« Les dilemmes et choix à faire »
Dominique ROBINOT, Directrice planification urbaine de la Métropole Rouen Normandie

Samedi 17 février 2024

« Plaidoyer pour la Nature »
Jordanna HARRIS, Responsable Villes et territoires durables du WWF France

« Les risques naturels : mouvements de terrain et inondations »
Olivier LEPRETTRE, Chef de projet risques mouvements de terrain de la Métropole Rouen Normandie de la Métropole Rouen Normandie

« Les risques technologiques : quels enjeux ? »
Hassan EL MACHKOURI, Chargé de la culture du risque à la Métropole Rouen Normandie :

« Milieu de vie, nature et dérèglement climatique »
Mathias ADER, Directeur de la transition environnementale de la Métropole Rouen Normandie

Samedi 13 avril 2024

« L'attractivité, l'accueil et les modèles possibles dans une métropole comme Rouen »
Arnaud BRENNETOT, Professeur de géographie à l'Université de Rouen Normandie

« Etat des lieux et la stratégie de développement durable de la Métropole »
Christèle MORIN-DEFORCEVILLE, Directrice adjointe au développement et transitions économiques de la Métropole Rouen Normandie
« Schéma des énergies de la Métropole »
Intervention de Florent FENAULT, Directeur adjoint à la Transition Energétique à la Métropole Rouen Normandie

Emilie ALLARD de « Mine de rien » pour la facilitation graphique et la réalisation des fresques de restitutions des travaux de la Convention citoyenne (weekends de décembre, février et avril)

Les élus de la Métropole qui ont suivi de près les travaux de la Convention citoyenne :

Charlotte GOUJON, Vice-présidente en charge de la transition écologique, santé, sécurité sanitaire et industrielle

Hugo LANGLOIS, Conseiller délégué à la protection, la valorisation et la gestion de la Seine

Abdelkrim MARCHANI, Vice-président en charge de l'économie, l'attractivité, l'enseignement supérieur et la recherche, la vie étudiante, le numérique - L'Europe et l'international

Djoudé MERABET, Vice-président en charge de l'urbanisme

Cyrille MOREAU, Vice-président en charge des transports, des mobilités d'avenir et des modes actifs de déplacement

Sylvie NICQ-CROIZAT, Vice-présidente en charge de la démocratie participative, la co-construction citoyenne et l'open data

Les agents de la Métropole qui ont apporté leur expertise lors du travail en atelier :

Clément CONTANT, Chef de projet stratégie des mobilités

Anne-Sophie HOUEMENT, Responsable de projet SCoT

Marlène MINOR-ENOT, Responsable de projet environnement planification urbaine

Les agents de la Métropole Rouen Normandie qui ont suivi l'ensemble de la démarche :

Fabrice BOISSIER, Directeur Général Adjoint Urbanisme et habitat

Julien CAMMAS, chargé de participation citoyenne

Agnès GRANDOU, Responsable de projet COP21 locale et coordination de la transition écologique

Isadora GUERRA, Responsable du service participation citoyenne

Séverine LEMERCIER, Chargée d'études SCOT-AEC et Concertation

Alexandra NOEL, chargée de participation citoyenne

Dominique ROBINOT, Directrice planification urbaine

L'équipe de Res publica qui animé l'ensemble du dispositif :

Marine CHAUMON

Julien GRENOUILLEAU

Sophie GUILLAIN

Clara MALYON

Barthélémy MARQUET

Elodie PETIT

Margot PILAT

Luc PINON

Gilles-Laurent RAYSSAC